DC
51
.5
J3

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/marielacordeli00jala

MARIE-LA-CORDELIÈRE

(XVI[e] SIÈCLE.)

ÉTUDE

POUR UNE HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE.

MARIE-LA-CORDELIÈRE

(XVI^e^ SIÈCLE.)

ÉTUDE

POUR UNE HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE,

PAR M. A. JAL,

HISTORIOGRAPHE DE LA MARINE.

EXTRAIT

DES ANNALES MARITIMES ET COLONIALES,

Décembre 1844.

PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLV.

QL
51
.5
J3

LIBRARY
MAR 15 1965

1058145

MARIE-LA-CORDELIÈRE

(XVI^e^ SIÈCLE.)

EXTRAIT DES ANNALES MARITIMES ET COLONIALES.

ÉTUDE

POUR UNE HISTOIRE DE LA MARINE FRANÇAISE.

En 1513, une nef, renommée pour sa grandeur imposante, le luxe magnifique de sa décoration et la force peu commune de son armement, périt dans un combat glorieux contre une autre nef grande, belle et forte aussi, qui s'anéantit avec son ennemie au milieu des eaux et des flammes. Ce vaisseau était breton-français; son adversaire appartenait au roi d'Angleterre. Leur lutte opiniâtre n'était qu'un épisode d'une bataille navale entre deux flottes considérables; l'épisode est resté célèbre, et la bataille, personne n'en a guère connu que les résultats. On sait les noms de *la Cordelière* et de *la Régente;* les historiens n'ont pas dit ceux des navires qui combattirent devant Saint-Mathieu en même temps qu'elles. On sait à peu près les noms des braves chevaliers qui commandaient les deux vaisseaux; on sait mal ceux des amiraux à qui obéissaient les deux flottes. Les deux capitaines généraux firent cependant bien leur devoir;

la bataille fut cependant rudement poussée des deux côtés ; mais les escadres se séparèrent sans que la victoire eût abaissé l'une des deux bannières ; et, au contraire, une fois accrochées, les deux nefs ne se séparèrent plus, même pour mourir. Ce qu'il y a de brillant dans le duel acharné de *la Régente* et de *la Cordelière* fit négliger le drame principal ; on ne s'appliqua même pas à bien connaître les détails de cet engagement terrible, qui finit par l'embrasement des deux lutteurs : l'abordage et l'incendie furent tout ce qu'on voulut y voir.

Une tradition s'établit alors, de chaque côté du détroit, sur un fait que les vanités nationales devaient présenter, chacune à sa manière. Au pays de Henri VIII, le héros du combat fut tout naturellement le capitaine Thomas Knevet ; tout naturellement aussi, en Bretagne et en France, ce fut le capitaine breton, le courageux serviteur de la reine Anne et de Louis XII. Quelques auteurs, peut-être seulement pour garder une neutralité complète entre les deux intrépides marins, car ce ne peut être par négligence ou par mépris, s'abstinrent de parler du combat ; et, ce qu'il y a de plus étrange, ce mode rigoureux d'impartialité fut adopté par des hommes dont la mission spéciale était d'écrire l'histoire de la marine britannique [1].

Est-il impossible de connaître la vérité, ou, du moins, d'en approcher plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, sur ce qui touche à la bataille livrée, le 10 août, par la flotte française à la flotte anglaise ; sur ce qui touche au combat particulier entre *la Cordelière* et *la Régente*? Je ne le pense pas. Il me semble qu'un examen attentif, et sans prévention des documents que nous possédons peut avoir pour résultat la connaissance assez précise de quelques détails auxquels certains historiens n'ont pas cru devoir attacher d'importance,

[1] Josi. Burchett, *Complete history of the most remarkable transactions at sea* (1720) ; Fred. Hervey, *The naval history of Great Britain* (1780) ; tome I^er^, pages 248 et suivantes.

et que d'autres ont ignorés, faute de patience pour rechercher tous les éléments de la question, ou faute de critique pour les apprécier convenablement.

Les points sur lesquels sont partagés les auteurs d'histoires générales, et les écrivains qui ont pris l'histoire des marines de France et d'Angleterre pour sujet de leurs travaux, ces points sont nombreux. Je vais les énumérer :

1° La composition des deux flottes ;

2° Les noms des amiraux qui commandaient pour Henri VIII et Louis XII ;

3° La date de la bataille ;

4° Le parti que prirent l'une et l'autre armée navale à la fin de la journée ;

5° Le nom du capitaine de la nef française ;

6° Le nom de cette nef et celui de la nef anglaise qu'elle combattit ;

7° L'importance relative des deux bâtiments ;

8° Les circonstances de la lutte qui eut lieu entre eux ;

9° Le genre de mort qui priva la France d'un de ses plus hardis capitaines de mer.

Éclaircir tous ces points douteux, c'est le but principal que se propose cette étude, qui a un objet secondaire, la publication d'un document nouveau, resté probablement inconnu à tous les historiens antérieurs au XVIII^e^ siècle, et négligé par les derniers historiens de la marine française, qui auraient dû le connaître et qui pouvaient le consulter avec fruit.

Ce document inédit est une traduction en rimes françaises d'un petit ouvrage latin, inédit aussi, et composé par un certain Brice, secrétaire de la reine Anne de Bretagne. La traduction est anonyme ; elle fut offerte à la femme de Louis XII par l'auteur, qui nous l'apprend lui-même dans sa préface.

Les vers de Brice sont perdus, du moins n'y en a-t-il point d'exemplaires connus aux bibliothèques de Paris ; et le père

Lelong, qui mentionna le poëme français [1], ne put indiquer une seule copie de la pièce latine. Depuis l'impression de la Bibliothèque historique de la France, il ne paraît pas qu'on ait trouvé de manuscrits de Brice ou de nouvelles copies du manuscrit français [2]; celui que je vais faire connaître est donc vraiment précieux, et ne nous offrît-il pas le moyen de contrôler les récits du XVI^e^ siècle, encore serait-il curieux sous plus d'un rapport.

Que les érudits qui s'occupent de l'histoire littéraire aient dédaigné le poëme sur l'Embrasement de *la Cordelière*, je m'étonne peu:

> La rime n'est pas riche et le style en est vieux;

et puis, quel intérêt peut présenter la narration, faite en assez mauvais langage, d'une catastrophe qui n'a inspiré

[1] Voici la mention du Père Jacques Lelong, tome 2, page 211 de sa *Bibl. hist.* « 17464. Ms. Poëme sur l'embrasement du vaisseau nommé *la Cordelière* (commandé par Hervé Portemoquer), en 1513, traduit du latin de Brice, secrétaire d'Anne de Bretagne, et dédié à cette princesse : in-4°. Ce manuscrit du temps, avec miniatures, est conservé dans la Bibliothèque du Roi, parmi ceux de M. Lancelot. » Une indication, à peu près semblable à celle-ci, se lit dans les notes relatives à la marine, recueillies par Fontanieu. (Voir aux manuscrits de la Bibliothèque royale.)

[2] Il nous semble que la mort de la reine à qui furent dédiés le poëme anonyme qui va nous occuper, et probablement aussi l'original latin de Brice, explique très-bien l'extrême rareté des copies de ces ouvrages. Anne de Bretagne mourut, en effet, six mois après le combat des deux nefs, c'est-à-dire trois ou quatre mois peut-être après que le versificateur français eût achevé sa traduction. Un si grave événement dut faire oublier, pour le moment du moins, *la Cordelière* et la petite épopée de Brice; et quand la douleur fut passée, quand les copies pouvaient se multiplier, d'autres événements vinrent s'emparer de toute l'attention publique. Qu'auraient pu des poëtes comme Brice et son traducteur contre les faiseurs de rondeaux qui chantaient la nouvelle épouse du roi, contre les rimeurs d'élégies qui, bientôt après, durent pleurer sur la tombe de Louis XII? Ajoutons cependant que les exemplaires présentés à la reine Anne par Brice, et par celui qui translata son ouvrage en français, ne durent pas être les seuls connus alors; il est difficile d'imaginer que Brice n'eût pas une copie, outre celle qu'il avait fait écrire pour sa souveraine; et quant à l'auteur du poëme français (je le ferai connaître bientôt), certainement, outre l'exemplaire possédé aujourd'hui par la Bibliothèque royale, il en fit exécuter au moins un autre. On verra plus loin pourquoi j'avance si positivement ce fait.

aucun grand poëte, aucun grand artiste, et n'a été comptée pour rien par les écrivains politiques? Qu'importe le nom d'un versificateur qui traduisit un Brice aussi inconnu que son translateur?

Assurément, jugé de ce point de vue, le poëme dont, pour ma part, j'avoue que je fais un assez grand cas, est bien digne de l'oubli où on l'a laissé jusqu'aujourd'hui. La versification, presque toujours inférieure à celle de Jean Marot et d'André de La Vigne [1], est souvent embarrassée et triviale; c'est de la prose mesurée en lignes dissyllabiques, sans chaleur, sans originalité, sans délicatesse. Ce ne sont donc pas les qualités de l'écrivain qui recommandent à mes yeux un ouvrage « rude et de gros style (voir la dédicace). » dont on aurait dû tenir plus de compte, et qu'on a laissé dans l'oubli, peut-être parce que le rimeur ne s'est pas

[1] Brice et l'auteur du poëme qu'on va lire étaient tout à fait contemporains d'André de La Vigne et de Jean Marot; probablement ils furent de leurs amis, car tous quatre appartenaient à la maison du Roi. On sait que le père de Clément Marot fut secrétaire de la reine Anne, et qu'il suivit, par son ordre, Louis XII pendant le voyage de ce prince en Italie. Il écrivit en vers le Voyage à Gênes et le Voyage à Venise (imprimés à Paris en 1532). Brice, qui fut aussi un des secrétaires d'Anne de Bretagne, partagea avec Jean Marot cette charge ou l'obtint après lui. Ni l'un ni l'autre ne figurent parmi les personnes qui assistèrent à la mise au cercueil de la reine, « le lundy au soir, huictième jour après son trépas » (c'est-à-dire le 17 janvier 1514). Ces personnes, nommées par Bretagne, auteur de la Relation officielle des obsèques d'Anne de Bretagne, étaient, « MM. les maistres (d'hôtel) de Mesnou (écrit ailleurs Meno), du Pordon, Gilles d'Ogny; escuyers la Guierche, Betou; eschansons et pannetiers Montauban, Borne; escuyer tranchant Piedonant; roys d'armes et heraulx Bretaigne, Vannes et Hennebout; aumosnier l'abbé de la Roue; maistre André de La Vigne, son secrétaire; Jehan de Paris, varlet de chambre du roy et de ladicte dame, qui moult ouura à la conduite de ladite dame, » page 197 des « Discours et pompes funèbres faictes aux obsèques de tres chrestienne et « illustre princesse Anne, par la grâce de Dieu deux foys royne de France, du- « chesse de Bretaigne, comtesse de Montfort, de Richemont, d'Etampes et « de Vertus, avec un récit de l'ordre et cérémonies tenus à l'enterrement qui « fut faict du cœur de ladicte dame à Nantes, en Bretaigne, en l'eglise des « Carmes, le dimanche dix-neufuiéme jour de mars, l'an mil cinq cens treize, « mis en escrit par Bretaigne, premier herault et l'un des roys d'armes de la- « dite royne et duchesse. » Ms. de la Bibliothèque royale, n° 46, *Blancs-Manteaux*, page 191.

nommé. On paraît avoir cru qu'il n'y avait aucune raison d'attacher de l'importance à un écrit que son auteur n'osa pas avouer; j'espère démontrer qu'on s'est trompé.

Si, après avoir bien examiné la miniature qui sert de frontispice au manuscrit signalé par le père Lelong, on avait pris la peine de lire attentivement la courte préface du poëte, probablement on se serait convaincu que celui-ci était bien placé pour connaître les faits racontés par Brice, et que le poëme a toute l'importance d'un document historique.

Le voile qui couvre le nom du traducteur est-il d'ailleurs si épais qu'on ne puisse le percer? On verra tout à l'heure qu'avec un peu de soin et sans beaucoup d'ingéniosité, j'ai obtenu, à cet égard, un résultat satisfaisant, et on s'étonnera alors que personne ne m'ait devancé dans cette petite découverte.

L'AUTEUR.

Un passage d'une courte épître dédicatoire, où l'auteur français parle de lui-même à la reine Anne, a servi de point de départ à mes recherches. C'est celui où notre anonyme, s'excusant, sur son peu de mérite, de ne pouvoir offrir à sa souveraine une œuvre originale, lui dit : «Mais bon vouloir qui ses amis poursuit, m'a contraint et compellé écrire ou translater, selon la capacité de mon entendement qui est rude aux lettres *et plus prompt de vous servir qu'autre chose faire*, un traité fait par scientifique personne Brice, votre notable secrétaire, déduisant de la combustion de votre grande et triomphante nef nommée *la Cordelière*, en laquelle fus en Turquie et passay maintes mers. . . !»

Cette phrase contient deux renseignements, incomplets à la vérité, mais qui se compléteront. Le traducteur de Brice, plus prompt «à servir la reine qu'à faire autre chose,» était certainement un homme attaché à la personne ou à la maison d'Anne de Bretagne.

Quel était cet homme ? Un aumônier, un écuyer, un valet de chambre, un secrétaire, un page ? Nous verrons.

Ce que nous savons, c'est qu'il alla *en Turquie* sur la nef *la Cordelière*, et qu'il passa *maintes mers* avec ce navire grand et triomphant, c'est-à-dire grand et beau.

Quel est, parmi les serviteurs de la reine Anne, celui qui alla dans le Levant, à bord de la nef construite par les soins de la duchesse de Bretagne ? Est-ce Jean Marot ? Nulle part, dans ses poésies, ce secrétaire de la reine ne fait allusion à un voyage en Turquie ; on sait qu'il alla à Gênes et à Venise avec le Roi, par ordre de sa souveraine, et qu'il revint avec le prince, dont il devait raconter les campagnes en Italie. D'ailleurs, Jean Marot n'aurait pas dit que son « entendement étoit rude aux lettres. » Sa modestie ne serait pas allée jusque-là !

Ce n'est donc pas Jean Marot qui est le serviteur dont nous cherchons le nom. Serait-ce Jehan de Paris, valet de chambre du Roi et de la Reine ? Jehan de Paris était peintre et non poëte, et rien ne viendrait appuyer la supposition que l'ouvrage qui nous occupe serait de lui. Cherchons ailleurs.

Quel est ce voyage en Turquie dont parle l'auteur de la dédicace, voyage fait par *la Cordelière* ? Ne serait-ce pas la campagne de Métélin entreprise par Philippe de Ravestain en 1501 ? Ouvrons les *Chroniques* de l'historiographe de Louis XII. Jean d'Auton dit, au chapitre xxvii (3e partie des *Chroniques*[1]) :

« Le seizième jour du mois d'août, au dit an mil cinq cent un, après que messire Philippe de Ravestain, lieutenant du Roi en l'armée de la mer, eut baillé sauf-conduit au roi Frédéric pour s'en aller en France, comme j'ai dessus écrit, et que son navigage fut prêt, avoit donné vent aux voiles et

[1] Ce chapitre est intitulé : « Comment une grosse armée de François et d'autres chrétiens furent par mer contre les Turcs, en l'île de Métélin, près de Constantinople. » Il se trouve, page 11, tome II, de l'édition donnée par le bibliophile Jacob (in 8°, 1834).

adressé en Sicile, pour passer le phare de Messine et abréger sa voie....., etc. »

Or l'armée de mer dont parle ici Jean d'Auton était celle que le Roi avait envoyée à Gênes, où elle était arrivée à la fin du mois de juin 1501, et dont l'historiographe du Roi nomme les principaux navires dans le chapitre III de sa 3e partie. *La Cordelière* est du nombre de ceux qu'il nous fait connaître ; voici en quels termes il en parle :

« La reine aussi, madame Anne de Bretagne, comme très-catholique, à l'affaire de ce voyage n'eut le vouloir amolli, ne la main close ; mais voulant employer le possible de sa force pour exaucer (exhausser) la foi chrétienne, déploya ses trésors et iceux élargit pour soudoyer grand nombre de gens d'armes et équiper force navires ; et, entre autres, voulut que sa grosse carraque nommée *la Cordelière*, et plusieurs autres fissent le voyage ; et lorsque l'heure fut de tirer au vent, grande flotte de navires de Normandie furent au port de Brest, en Bretagne, quérir icelle *Cordelière* et les autres de sa suite qui là étaient[1]. »

Jean d'Auton, parlant ensuite des chevaliers et des serviteurs de la duchesse de Bretagne qui partirent sur cette flotte, dit (même chapitre) :

« Dedans lesdits navires étoient grand nombre de gentilshommes, et, entre autres messire Jacques Guybé, messire Guillaume Cadore, messire Guillaume de Boisboissel, Guyon Bertrand, François de l'Epinay, Hervé de Malestroit, Jean Grimault, seigneur de Procex, François de Quellenec, Gilles Meschinot, le vicomte de Rhodez, *Pierre Choque, dit Bretagne, premier herault de la royne, laquelle l'y avoit envoyé pour lui en faire le rapport*[2]. »

Ce Pierre Choque, nommé le dernier, sans doute parce qu'il n'était pas gentilhomme, ne serait-il pas notre poëte inconnu ? Cherchons bien ; et d'abord, pour savoir si cette

[1] Page 252, tome 1er, édition Jacob.
[2] Page 253, même volume.

qualité de « hérault de la royne, » que Jean d'Auton lui donne, convient au traducteur de Brice, interrogeons la miniature qui, dans le manuscrit de la Bibliothèque royale, se trouve en regard de la première page.

Qu'y voyons-nous ? L'auteur du poëme présentant son livre à un grand personnage [1].

Quels insignes porte cet homme ? Il est vêtu d'une robe courte, rouge, sur laquelle est une cotte d'armes, bleue, fleurdelisée d'or ; cette cotte d'armes est à manches, et sur la manche droite, la seule que la position du corps laisse voir, est l'hermine de Bretagne.

Il n'y a pas à en douter, l'auteur est un héraut d'armes de Bretagne, portant les livrées du roi. Or, Pierre Choque, dit Bretagne, portait la cotte d'armes de France et de Bretagne quand il assista, en sa qualité de premier héraut et de roi d'armes de la reine et duchesse, aux obsèques de la femme de Louis XII ; cela est dit positivement dans un rondeau composé à l'occasion du transport du cœur de la reine à Nantes :

> Et moy voyant ces douloureux vacarmes
> En sa fosse jettay sa cotte d'armes
> Des fleurs de lys le royal intersigne
> Et le blason de la très-noble armigne (hermine), etc[2].

Mais, de qui est ce rondeau ? Il est de Bretagne lui-

[1] Plus tard, je dirai quel peut être ce personnage.

[2] Voir p. 246 du manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 46, Blancs-Manteaux. Ces vers rappellent le passage suivant de la relation des obsèques faites à Saint-Denis du corps d'Anne de Bretagne, qu'on lit page 236 du même manuscrit ; relation écrite par Pierre Choque, et dont j'ai donné le titre plus haut :

« Lors vindrent chacun d'iceulx maistres (d'hotel) et rompirent leurs bastons, de deul, les jetterent en la fosse de ladite dame. Puis, dit ledit Bretaigne, desboitant sa cotte d'armes à hault cry et moult piteusement ce qui en suyt :

> Voicy la cotte darmes triumphante
> Les armes et intersigne de noblesse
> De la très-crestienne royne et duchesse
> Notre souueraiue dame et maistresse
> Que je porte sous cette laine (pierre).
> Priez Dieu qu'il ayt mercy de son âme

même, comme aussi une épitaphe, un autre rondeau, et une pièce de cinquante-quatre vers alexandrins, en forme d'élégie; c'est Pierre Choque qui le déclare dans le titre d'un écrit qu'il nous a laissé, comme un complément de la *Commemoration et advertissement de l'enterrement du cœur de la très-chrétienne royne et duchesse* (page 239 du manuscrit n° 46 des Blancs-Manteaux). Ce titre le voici : *Commemoration et advertissement de la mort de très-créstienne, etc., et complainte que* FAIT *Bretaigne, son premier herault et l'un de ses roys d'armes* (page 253 du manuscrit cité).

Il me semble que maintenant la difficulté est fort simplifiée, récapitulons :

Pierre Choque, ou le héraut Bretagne, fit des vers à l'occasion de la mort de sa royale maîtresse; il n'est donc pas impossible qu'il en eût composé avant pour célébrer le fait d'armes d'un des loyaux sujets de la duchesse de Bretagne et du roi de France.

Pierre Choque portait la cotte d'armes aux livrées de France et de Bretagne, et le poëte que le miniaturiste a représenté offrant son ouvrage à un personnage éminent est revêtu de cette cotte d'armes.

Pierre Choque est désigné par Jean d'Auton comme ayant été envoyé par la reine de France sur un des navires que le roi faisait entrer dans la Méditerranée, afin qu'il lui rendît compte des navigations et des entreprises de l'armée navale; et l'auteur anonyme du poëme dit qu'il alla en Turquie, c'est-à-dire à Métélin, sur *la Cordelière*.

Pourrait-on vouloir quelque chose de plus concluant en faveur de mon opinion que : Bretagne, auteur connu de quelques ouvrages[1], est aussi l'auteur de la traduction du poëme de Brice?

[1] Outre les récits des obsèques d'Anne d'Autriche à Saint-Denis, et de la translation de son cœur à Nantes, Pierre Choque composa un « Discours des cérémonies du sacre et mariage d'Anne de Foucx avec Ladislas, roi de Hongrie, Pologne et Bohême, mis en escrit du commandement d'Anne, Royne de France, duchesse de Bretagne. » Ms. des Blanc-Manteaux, n° 46, p. 319. (Cette

Si, après ces déductions, qui me semblent pouvoir être considérées comme des preuves, on conservait encore quelques doutes, je pense que la comparaison des écrits en vers et en prose avoués par Pierre Choque, avec celui que je lui attribue, aurait pour résultat infaillible de les dissiper.

Convaincu, comme je le suis, que le traducteur de Brice est bien le premier héraut et roi d'armes de la reine Anne, je n'hésiterai pas à placer, en tête du poëme que je vais publier ce titre positif :

LE COMBAT ET L'EMBRASEMENT DE LA NEF *MARIE-LA-CORDELIÈRE*,
Poëme, traduit du latin de BRICE,
Par PIERRE CHOQUE, dit BRETAGNE, premier héraut et l'un des rois d'armes d'Anne de Bretagne, reine de France.

Venons maintenant au texte de P. Choque ; mais auparavant donnons une notice sur le manuscrit unique qui me l'a fait connaître.

pièce curieuse n'a point été mentionnée par le P. Lelong.) Bretagne écrivit aussi une « Relation des cérémonies observées et des honneurs rendus dans les villes de l'État de Venise à madame Anne de Fouez, reine de Hongrie et de Bohême, épouse du roi Ladislas, en 1502. » Je ne sais si, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu de sa souveraine, Bretagne rendit compte à la reine Anne de ce qui s'était passé dans la flotte du roi pendant son séjour à Gênes, et sa campagne à Métélin, mais cette relation, si elle fut écrite, et elle dut l'être, est restée malheureusement inconnue jusqu'ici. Peut-être la retrouvera-t-on ; peut-être est-elle dans le coin de quelque bibliothèque particulière, reléguée là sans honneur, parce qu'elle est anonyme comme l'a été jusqu'aujourd'hui le poëme sur *la Cordelière*. J'espère que le regret exprimé ici sur la perte de ce Rapport engagera les personnes que touche tout ce qui intéresse l'histoire de France à chercher une pièce certainement curieuse, et peut-être précieuse comme complément aux récits de Jean d'Auton. Les habitudes officielles de Pierre Choque me portent à supposer que, dans son rapport à la reine, il aura donné une liste complète des vaisseaux qui faisaient partie des escadres de Normandie, de Bretagne et de Provence, et composaient la flotte aux ordres de Ravestain ; et quel document que celui-là pour l'histoire de la marine, si pauvre en renseignements sur ce qui touche aux XV^e^ et XVI^e^ siècles ! Pourquoi ne trouverait-on pas la relation de la campagne de Métélin ? Il y a trois mois à peine, qu'on ne savait pas, ou plutôt qu'on ne savait plus que Bretagne avait écrit un discours, qui n'était alors catalogué nulle part, sur le sacre et le mariage d'Anne de Foix ; et ce discours je l'ai trouvé par hasard dans le manuscrit 46 des Blancs-Manteaux, où je cherchais des témoignages pour appuyer la démonstration que je viens de faire.

Il fit partie de la bibliothèque du savant Antoine Lancelot, où il était catalogué sous le n° 41, si l'on en croit la mention: *Lancel*, 41, qu'on lit sur la garde en papier du volume, ou sous le n° 33, s'il faut s'en rapporter à cette ligne, écrite en tête du premier feuillet: *Codex Lancellot*, 33, *Regius*, 7658—3.

Comment était-il venu aux mains de Lancelot? C'est ce qu'il est impossible de dire aujourd'hui.

Il est composée de treize feuillets de parchemin, en y comprenant un feuillet annexé au commencement du volume, sur lequel est représentée une scène que je décrirai tout à l'heure. Le dernier feuillet est resté blanc; les onze autres, rayés à l'encre, forment vingt-trois pages contenant chacune trente lignes. Le caractère de l'écriture est minuscule gothique, gros et carré, à longues queues et à montants courts; il est très-facile à lire. Quarante et une lettres majuscules, dorées, sur fond rouge ou bleu, ornent les premières lignes des alinéa. Le titre de la dédicace, ceux d'une épitaphe, d'un chant royal et d'un rondeau, que Bretagne donna pour complément au poëme de Brice, sont écrits en encre rouge. La Dédicace a trente-cinq lignes, sans alinéa; le Poëme a 455 vers; l'Épitaphe en a 10; le Chant Royal, 54, en y comprenant l'Envoi, et le Rondeau, 12.

Sur le feuillet de parchemin, détaché du volume, et placé en regard de la première page du texte, est une miniature, fortement *gouachée*, d'un style un peu lourd, d'une assez bonne exécution, mais grossière, si on la compare à celles des figures d'hommes, d'animaux et de plantes qui ornent les *Heures* de la reine Anne, chef-d'œuvre anonyme auquel on ne peut comparer que peu d'ouvrages de ce genre [1]. Cette miniature est haute d'environ 21 centi-

[1] Pour ma part, de tous les magnifiques manuscrits à miniature que j'ai vus, le seul que j'oserais comparer aux *Heures*, bien qu'il soit resté inachevé.

mètres (8 po. 8 lig.), et large de 19 centimètres (7 po. 3 lig.). Elle représente une scène d'intérieur, où sont acteurs le poëte, un grand personnage, à qui il présente humblement son livre, et trois serviteurs de cette personne, que je crois être le roi Louis XII.

J'ai dit plus haut (page 9) que le poëte est revêtu d'une robe courte, rouge, sur laquelle est une tunique bleue, fleurdelisée, et décorée, sur la manche, de l'hermine de Bretagne. J'ajouterai que cette cotte d'armes descend un peu plus bas que le milieu des cuisses du héraut qui la porte; qu'elle est fendue, sur le côté, de la ceinture en bas, et que la fente en est garnie d'un galon rouge, relevé de quelques pierreries bleues. Les fleurs-de-lis d'or, semées sur le fond bleu de la cotte d'armes, sont grandes et en petit nombre; on en compte seulement trois au corps et deux à la manche droite. La manche gauche est cachée. La partie basse et postérieure de ce vêtement officiel a été enlevée par le frottement. Sur la manche visible, qui se termine au coude, et qui est bordée comme la jupe, est, depuis l'épaule jusqu'au passement, une large bande de fourrure d'hermine. Le héraut, en s'inclinant un peu et en regardant la personne à qui il offre son ouvrage, présente le livre de la main droite, quand, de la gauche, il tient son bonnet, d'une étoffe violette. Il a les cheveux coupés carrément sur le front, flottants sur le cou, et de couleur brune. Il paraît âgé d'une cinquantaine d'années.

Le personnage qui accepte l'hommage du poëte et touche de la main droite le volume, que n'a pas encore abandonné le héraut d'armes, est assis sur un petit trône de bois, sans ornement, élevé au-dessus du sol par une estrade de deux marches seulement et surmonté d'un dais en étoffe verte, brochée d'or, à franges vertes et rouges, le rouge rappelant le ton de l'étoffe brochée or et noir qui double cette espèce

c'est le *Virgile* (Codex, n° 492, de la bibliothèque Riccardienne, à Florence) que j'ai décrit p. 19, t. 1[er] de mon *Arch. navale*.

de baldaquin, dont les courtines sont vertes, comme le dôme. Ce grand seigneur, quel qu'il soit, paraît plus jeune que vieux ; il est coiffé d'une toque violette, au rebord créneté et rehaussé d'or ; ses cheveux sont châtains et retombent sur ses épaules. Il est vêtu d'une robe longue, bleue, presque entièrement recouverte par une autre robe d'étoffe jaune, ou de drap d'or ouvré de rouge, fendue sur le côté, et garnie à la fente et au bord inférieur d'un galon semé de pierreries. Les manches de ce pardessus ou robe de chambre sont larges, avec parements, violets comme la toque. Ses bas-de-chausse sont rouges, ses souliers sont d'étoffe noire à crevés rouges.

Quant aux trois figures accessoires qui agrandissent et complètent la composition du tableau que je décris, il en est deux que l'on peut croire représenter des serviteurs d'un rang inférieur. Les robes de ces hommes sont courtes et sans ornements ; l'une est de couleur rouge, l'autre de couleur bleue. A sa robe longue de drap d'or, broché de soie rouge, garnie d'une pèlerine de fourrure blanche à queue d'hermine, à sa toque rouge surmontée d'une aigrette, on doit reconnaître dans la troisième personne, placée, comme les deux autres, derrière le fauteuil du roi, un serviteur éminent en dignité. Tout en regardant la scène qui se passe devant lui, il a l'air de prêter une certaine attention à un récit que lui fait son voisin, l'homme au pourpoint bleu, dont le geste est celui d'une personne comptant ou marquant sur ses doigts les différents points de son argumentation.

La chambre dans laquelle s'accomplit l'acte de la présentation du poëme n'est point tapissée. Les murailles en pierres de tailles sont nues. On arrive des autres parties de l'appartement, dans cette pièce, par un couloir voûté. Une fenêtre cintrée, à meneaux de pierre, éclaire ce salon, dont le carrelage est formé de dalles alternatives vertes et blanches. Cet assemblage de dalles est en perspective, aussi bien que le couloir.

Quel est le personnage important à qui le héraut de Bretagne présente son ouvrage? Je crois que c'est Louis XII. Sans doute aucun attribut de la royauté ne nous le dénonce; son trône est simple comme le siége du plus mince gentilhomme; sa cour est toute modeste; ses vêtements sont riches, mais comme ceux d'un noble seigneur et non d'un monarque en costume royal; des gens qui se tiennent debout sur l'estrade, nul ne porte les livrées de France : c'est que ce n'est pas là une audience d'apparat, c'est une scène intime, où le maître reçoit l'hommage d'un de ses domestiques. Le roi ne doit que bienveillance et bon visage au poëte qui est de sa maison; il le reçoit le matin, familièrement, et s'il s'asseoit pour l'écouter, c'est qu'il veut honorer dans son serviteur les lettres qu'il protége. S'il admettait au pied du trône un de ses grands vassaux, nous le verrions avec la couronne et le manteau royal, ayant autour de lui les dignitaires de l'État[1]. Quant au héraut poëte, il

[1] Les manuscrits montrent souvent des scènes d'hommage, et le plus grand nombre des peintures où ces petits drames officiels sont rendus avec le plus de soin nous font connaître que les choses se passaient ainsi que je le suppose ici. Je ne citerai que deux exemples : un d'une présentation à une princesse, l'autre d'une présentation à un roi. Cette dernière, je l'emprunterai au manuscrit K des Archives du royaume, jadis à la Chambre des comptes. Le sujet traité par le peintre est la présentation à Charles VII des décrets qui servirent de base à la pragmatique sanction. La scène se passe dans la Sainte-Chapelle de Bourges, en 1447. Le roi est assis sur un trône élevé; il porte la couronne, le sceptre et le manteau royal semé de fleurs de lis. Les murailles sont tendues d'un drap couvert de fleurs de lis d'or. Les dignitaires sont en grand costume; l'huissier a sa masse. Quant au député du concile de Bâle, qui fait hommage au roi du livre où sont écrits les décrets, il est agenouillé et non debout comme notre Bretagne, que le roi dispense de cet acte d'humilité et de respect, parce que le héraut d'armes est un familier, et que, dans une affaire toute privée, Louis XII permet qu'on ne s'astreigne pas aux rigueurs de l'étiquette, scrupuleusement observées dans une cérémonie politique. — Le manuscrit n° 6811 de la Bibliothèque royale me fournira le second des exemples dont je m'autorise. On y voit les bourgeois d'Amiens présentant à Louise de Savoie, en 1518, un exemplaire des Chants royaux. C'est là une cérémonie officielle; aussi le magistrat d'Amiens qui fait l'offrande est-il à genoux devant la princesse, dont le trône, surmonté de l'écu de ses armes, est placé sur une estrade élevée. La salle où se passe la scène est décorée avec magnificence; la cour de femmes qui entoure Louise est nombreuse. Là sont tous les caractères d'un acte public de vassal à suzerain.

est tout naturel qu'il soit revêtu du costume de sa charge; la bonté du roi ne saurait l'en dispenser. D'ailleurs, s'il a traduit le poëme de Brice, n'est-ce pas qu'il traite du combat de la nef sur laquelle il fut en Turquie et passa maintes mers[1], envoyé à Gênes et à Métélin par Anne de Bretagne, en sa qualité de héraut et roi d'armes? Il ne peut oublier cela en allant offrir au roi une œuvre dont le souvenir de sa campagne lui a probablement inspiré la pensée.

Selon moi l'exemplaire que nous connaissons est donc celui qui appartint à Louis XII. — Assurément, Pierre Choque, dédiant sa traduction à la reine, dut la lui présenter, et probablement avant d'en offrir une copie à l'époux de la duchesse de Bretagne. Qu'est devenu ce premier exemplaire? En quelles mains passa-t-il à la mort de la reine? C'est ce que personne ne sait, je crois.

Qu'on me permette d'exprimer un doute à l'égard du peintre qui exécuta la miniature dont je viens de donner l'explication. On ne sait pas son nom, aucun signe, aucune lettre ne peut contribuer à nous le faire connaître. La manière dont est traitée cette gouache est celle de beaucoup d'artistes de son temps, qui, pas plus que lui, n'ont signé leurs œuvres. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le pinceau qui représenta la scène de l'offrande à Louis XII n'est point celui qui, avec tant de finesse et de goût, couvrit le vélin des *Heures* de la reine Anne.

On est peu d'accord sur l'origine des *Heures ;* quelques critiques croient y reconnaître l'exécution italienne; d'autres veulent qu'elles soient flamandes. Si je pouvais me hasarder à émettre mon opinion sur une question de cette nature, je dirais que je les crois françaises. Il me semble raisonnable de supposer que l'auteur d'un si parfait ouvrage dut devenir, s'il ne l'était déjà, peintre du roi ou de la reine. Or, on ne sait pas, si je ne me trompe, qui occu-

[1] Voir plus haut, p. 6, et plus loin, p. 27.

pait la charge de peintre d'Anne de Bretagne[1] au moment de son mariage avec Louis XII. On ne sait pas non plus si le peintre du roi, en exercice au moment où mourut la reine, était le même qui *ouvrait* pour Sa Majesté en 1498 ou dans les premières années du XVI^e^ siècle, époque à laquelle il faut reporter les *Heures;* de sorte qu'il est impossible de dire si Jehan de Paris, valet de chambre et peintre du roi en 1513, l'était déjà quand la veuve de Charles VIII monta sur le trône de France pour la seconde fois. Ce qui est certain, c'est que Jehan de Paris était peintre du roi en janvier 1514, lorsqu'on célébra avec la plus grande pompe les obsèques d'Anne de Bretagne[2]. Très-cer-

[1] Je n'ai point trouvé le nom de l'artiste qu'entretenait à son service la duchesse Anne, mais le hasard m'a fait rencontrer celui qui, cinquante ans auparavant, peignait à la cour de Bretagne. En 1442, sous le règne de François I^er^, le peintre du duc se nommait Merien, et avait, outre sa charge, celles de pannetier et de valet de chambre. C'est ce que prouve la pièce suivante, qui se lit dans le volume n° 47 *des Blancs-Manteaux* (Bibl. royale) : « Le 18 avril 1442, François, duc de Bretagne, commande à ses conseillers, gens de ses comptes, de passer en decharge à Mathelin Hervé, son féal conseiller et secrétaire, receveur général de ses finances, plusieurs sommes; première, à dom Lucas Danaceez son aumônier, pour l'enterrement (du) petit S^t^ Pou un de ses pages, cinquante-six livres dix sols monnoye; à Roland de Carné, nostre maître d'hôtel, quarante-cinq livres; à Henry Ingant, allant à Angers, vers beaucousin d'Alençon, trente livres; à Mathieu Le Héros, allant audit Angers pour ses dépens, vingt livres; à *Merien son pannetier et valet de chambre, pour des peintures, vingt livres;* à Breteaume Le Héros, quarante sols, etc. » On voit, par cette charte, qu'à la cour de Bretagne, comme à la cour de France, la charge de valet de chambre était pour le peintre ce qu'on pourrait appeler une charge de grâce. Le souverain honorait ainsi, en le rapprochant de sa personne, l'artiste qu'il voulait protéger. Au XVII^e^ siècle, l'encouragement avait gardé la même forme, et Molière était valet de chambre-tapissier de Louis XIV. — Le nom de Merien est un nom de plus à ajouter à la liste des artistes du moyen âge, liste qui grandit assez vite, grâce aux soins des membres du *Comité des arts* établi près du ministère de l'instruction publique.

[2] Voici, à propos de Jehan de Paris, ce que dit Bretagne dans sa relation de cette cérémonie (p. 224 du manusc. n° 46 des *Blancs-Mant.*) : « Messieurs les quatre présidens de la court estans en leur abit, ayans leurs mortiers sur la teste, portoient les quatre coings du drap d'or, sur lequel drap d'or estoit une feinte et remembrance faite près du vif après la face de ladite dame, où avait besongné Jehan de Paris, peintre et valet de chambre du roy nostre sire et de la feue dame, lequel ouvra moult en toutes ses affaires. »

tainement aussi il l'était six mois auparavant, c'est-à-dire à l'époque de la catastrophe qui priva la marine française d'un de ses plus beaux navires de guerre.

Serait-ce se hasarder beaucoup que d'avancer que Pierre Choque le chargea d'orner d'un frontispice le volume qui devait être présenté à Louis XII? N'est-il pas naturel de penser que ce choix devait plaire au roi, qui s'était attaché Jehan de Paris, apparemment parce qu'il le regardait comme un homme habile? D'ailleurs Bretagne et Jehan étaient camarades, commensaux dans la maison de Sa Majesté, et des rapports d'amitié avaient pu s'établir entre eux et justifier le choix de Pierre Choque, quand aucune autre considération ne l'aurait déterminé.

Je n'insisterai pas davantage sur cette question, que je livre à l'examen des savants qui ont fait des peintures du moyen âge une étude plus approfondie que je ne l'ai pu faire moi-même. Il me suffit d'avoir appelé leur attention sur un point de critique qui n'est pas sans intérêt.

Quel que soit l'auteur de la miniature placée en tête du manuscrit Lancelot, on peut l'affirmer, ce n'est pas lui qui exécuta la grossière image navale qui se voit au verso du huitième feuillet. C'est un pinceau novice, une main inhabile qui représenta l'abordage et l'embrasement des deux nefs. Peut-être le poëte lui-même, quoiqu'il dessinât comme un pauvre écolier, voulut-il représenter le combat de cette *Cordelière*, sur laquelle il avait navigué, et qu'il aimait sans doute comme on aime un navire où l'on a vécu longtemps. Je ne vois pas que l'on puisse expliquer d'une manière plus probable la présence d'une peinture si vulgaire dans un livre offert au roi. Louis XII devait accueillir avec indulgence l'enluminure toute naïve faite par un homme qui, en la présentant à son seigneur, pouvait lui dire: « *J'ai la main rude aux arts*, » comme il disait, dans la dédicace : « *J'ai l'entendement rude aux lettres.* »

Je n'attache pas à cette hypothèse plus d'importance

qu'il ne faut ; mais si l'on examine la miniature du huitième feuillet, si on la compare à celle que j'ai décrite plus haut, si l'on se rappelle que les bons enlumineurs ne manquaient pas à Paris, on se persuadera, comme je me le suis persuadé moi-même, que Pierre Choque eut certainement des motifs qu'il dut croire sérieux, pour confier à un pinceau maladroit la tâche que plus d'un peintre exercé aurait pu remplir avec talent.

Mais si la seconde miniature du manuscrit qui nous occupe n'a aucune valeur comme objet d'art, elle n'est pas sans prix pour qui s'est occupé de l'histoire des constructions navales et de l'armement des nefs du moyen âge. Elle nous montre des navires analogues à ceux qui figurent dans l'estampe belle et curieuse de Bazire, où ce graveur reproduisit avec le burin le tableau du château de Windsor, représentant le départ de Henri VIII allant de Douvres en France pour voir François Ier au camp du Drap-d'Or.

L'artiste est trop ignorant des choses de la peinture pour rendre, dans leurs justes proportions, et dans tous les détails de leur forme extérieure, les deux vaisseaux qu'il met en action ; cependant, aux extrémités de ces bâtiments, qu'il a raccourcis évidemment pour les faire entrer dans la petite largeur de son vélin, il place convenablement le château d'arrière très-élevé, et le château d'avant, qui se projette en dehors de la proue, semblable à ceux que j'ai gravés, pages 165, 166, 173, 190, 205 et 366 du tome II de mon Archéologie navale.

La Cordelière qu'il met sur le premier plan de sa composition et au vent de la nef anglaise, conformément à la vérité, établie par les relations[1], a un mât penché et trois mâts verticaux munis de hunes rondes au-dessus desquelles s'élèvent des petits mâts portant des huniers. Ces voiles

[1] « Et estant le vent pour nous et contraire aux Anglois. » Martin du Bellay. — « Ventus gallicis (navibus) secundus, anglicis adversus fuit. » Belcarius. « Car « lors Auster a eulx estoit contraire. » Vers 398 du poëme de Pierre Choque.

sont serrées ; mais la grande voile et la misaine sont déployées et commencent à brûler. Les bords des châteaux sont garnis d'une pavesade composée d'écus dont les uns ont l'hermine de Bretagne, et les autres sont à la croix de sable (noire), sur un fond d'argent (blanc). Ce qui peut étonner, c'est que l'écu fleurdelisé de France ne soit ni à la pavesade, ni à la bordure des hunes. Les flammes elles-mêmes qui flottent au sommet des mâts sont blanches et chargées d'une croix noire.

Le gréement de la nef est assez bien rendu ; on voit très-distinctement les haubans, les balancines, les étais ; le peintre n'a pas oublié de haler la bouline de grand'voile ; les sabords arrondis par en haut, les traits qu'on avait en provision dans les hunes pour le combat sont des détails qui prouvent aussi que l'auteur de cette enluminure n'était pas tout à fait étranger à la marine.

La Régente se voit peu. Son ennemie la couvre presque tout entière ; cependant, on distingue deux de ses trois mâts, le grand et celui de l'arrière ; le mât de misaine est caché et il devrait paraître. Les châteaux et les hunes sont pavoisés d'écus portant la croix de gueules (rouge), sur fond d'argent. Les flammes sont aux mêmes couleurs. Quelques hommes sont dans les haubans et les hunes. La jaquette des matelots français est rouge ; leur pantalon est bleu ou noir.

Je pourrais assurément signaler plus d'une faute dans ces images de navires ; mais je ne veux pas oublier que le peintre de ce tableau n'était ni marin ni artiste. La miniature remplit toute la page et a 29 centimètres de haut (11 pouces), sur 19 centimètres (7 pouces 3 lignes), ce qui est fort peu gracieux. La gouache de cette vignette est lourde, la touche en est brutale et sans esprit : c'est, en un mot, l'œuvre d'un homme qui, bien évidemment, ne faisait pas son métier de la peinture.

Venons maintenant au sujet traité par Brice et Bretagne,

et voyons, avant de donner le texte de la traduction française, ce qu'imagina le poëte latin.

LE POÈME.

L'analyse que je ferai de cet ouvrage sera courte. Le sujet en est simple, les épisodes sont peu nombreux, et ce qui appartient en propre à l'auteur, ou, pour parler plus exactement, ce que Brice a ajouté d'ornements à la vérité historique, ce sont seulement quelques détails empruntés à l'antiquité classique.

Le poëte débute par une invocation à la déesse ou plutôt aux déesses de la mer, dans laquelle il met en scène Hervé Portzmoguer et sa nef *la Cordelière*. Il s'adresse ensuite à la muse de l'histoire pour lui demander l'inspiration, et à Louis XII pour lui faire le récit du combat et de l'embrasement du navire que la duchesse et reine Anne de Bretagne a confié à la valeur d'Herveus, le puissant capitaine. Le récit marche rapidement et nous montre tout de suite Hervé sortant de Brest avec *la Cordelière*, s'attaquant à l'armée anglaise, jetant à la mer tout ce qu'il trouve, et forçant à la fuite les navires intimidés, jusqu'au moment où la plus grande nef des Anglais, *la Régente*, « voyant le gast » que fait Hervé, vient tenter une diversion. La lutte commence alors entre « la grand nef souveraine » et « *la Régente* des Angloys principalle. » D'abord *la Régente* combat de loin, mais Hervé la suit « comme le chien suit le lièvre; » il la presse et la pousse contre la terre, afin que pour fuir elle n'ait plus « place ni territoire. »

Brice décrit alors la position des deux navires : l'anglais est à droite, le breton à gauche; mais, à droite, il y a encore de l'espace, et *la Régente* en profite pour manœuvrer de manière à éviter l'abordage. *La Cordelière* manœuvre à son tour de telle sorte qu'elle pousse son adversaire à terre, en conservant l'avantage du vent pour aborder la nef anglaise.

Le poëte, à ce moment, met une assez longue harangue

dans la bouche de Portzmoguer. Le capitaine breton encourage ses gens, rappelle leurs exploits passés, leur montre que la victoire est nécessaire pour débarrasser la Bretagne de ces « malveillants, » qui y ont « inféré en tout temps pestillence ; » enfin les engage à prendre « la mort en gré » pour la France et pour « Anne, noble princesse, » qui leur « est toujours bonne et franche. » Pour les exciter à faire ce sacrifice de leur vie, il leur cite les exemples de Fabius, de Curtius et des deux Décius, qui, pour le salut du peuple, « ont bien souffert avoir la mort amère. »

Le récit recommence après ce discours d'Hervé. *La Régente* est « mise à outrance ; » elle s'en va « comme désespérée. » Alors une voix venant de la mer (le poëte dit qu'il ne sait quelle était cette voix mystérieuse) conseille au capitaine anglais de « brûler la séquelle des bons Bretons et leurs parements » (leur gréement, vers 158). Le conseil est accueilli aussitôt que donné, et, de la nef anglaise, on jette sur les ponts de *la Cordelière* « brandons de feu et artillerie » (artifices, vers 164) « qui fait du mal et dédommagement » (grand dommage). Le feu court sur les rebords des pavesades, il gagne les voiles et les agrès, et devient si violent, que les Bretons ne peuvent point l'éteindre, quoiqu'ils lui opposent des « fleuves » d'eau. Neptune lui-même est impuissant contre la flamme ; peut être, cependant, ajoute courtoisement le poëte, qui ne veut pas se brouiller avec un si grand dieu, « de cela il ne put prendre loisir. » Les Bretons doivent se résigner à mourir, car aucun moyen de salut n'est en leur pouvoir. Hervé le leur annonce dans une allocution toute chrétienne, où il leur ouvre le paradis (vers 203).

Ici l'auteur fait allusion au jour où le devoir les a conduits au trépas ; ce jour c'est celui de la fête de saint Laurent, qui souffrit le martyre par le feu, « pour acquérir le royaulme des cieulx. » Brice revient ensuite à cette pensée déjà exprimée dans la première harangue d'Hervé, qu'il « est

très saint mourir en défendant son bon pays» (vers 222), et que d'ailleurs, la duchesse Anne devant savoir tout ce qu'ils auront enduré de maux pour son service, ils ne doivent point regretter la vie.

Pour conclusion de son discours, Hervé serre de plus près *la Régente;* il l'accroche, «et en après de grand pouvoir il mort» *la Régente*, comme dit très-énergiquement Pierre Choque. Le combat recommence, plus terrible de part et d'autre avec l'abordage, et le poëte en fait une peinture où il ne manque pas de comparer Hervé à Mars, et de faire intervenir Bellone. Il montre alors le grand mât de *la Régente* tombant, et augmentant par sa chute la confusion qui règne sur les deux nefs.

Le second capitaine de *la Cordelière* (vers 275), bien que les échelles des haubans soient détruites, monte dans la hune de misaine, comme Hervé dans la grande hune, et fait pleuvoir sur l'ennemi des pierres «et roches plantureuses.» L'incendie fait à tout instant de nouveaux progrès : on ne se voit plus, on ne s'entend plus; chacun pense à son âme et fait son acte de contriction (vers 305); les vaisseaux brûlants jettent du feu en l'air comme «Athna (Etna), mont en Sicile assis,» et vont brûler «les astres et le ciel;» les poissons s'enfuient vers le rivage de mer, et Nérée, Doris, et les autres déesses de la mer, se cachent. Neptune, entendant «de la mer la tempête,» cache sa tête, craignant que ce ne soit Phaéton qui tombe encore une fois du ciel avec le char du soleil; tous les dieux marins cherchent dans les profondeurs des eaux un refuge contre l'incendie. Jupiter lui-même, comme si, de nouveau, les géants «vouloient des cieux obtenir jouissance,» secoue la tête, et le ciel et la terre tremblent.

Hervé exhorte encore son équipage; celui-ci répond qu'il ne redoute point les flammes, qu'il a bonne confiance en Dieu, et qu'il ne craint pas la mort. Tout se consume à bord de *la Cordelière*, et les hommes tombent brûlés dans la mer.

Alors Vulcain, à la demande d'Hervé, souffle le feu, qui embrase à son tour *la Régente*. La nef anglaise disparaît, et fond en brûlant, comme dit le poëte (vers 399).

Le récit finit là, mais non l'œuvre de Brice, qui s'allonge d'une sorte d'épilogue de 50 vers. Jupiter rend le calme à la nature; il ordonne aux vents qui ont excité l'incendie de « cesser leurs soufflements, » et remonte au ciel, après avoir séparé les armées de France et d'Angleterre. Éole, Eurus, Auster, Iris, Nérée, Vulcain, et même Ségesta, que Pierre Choque appelle « Sagès, des blés la grant déesse, » jouent leur rôle dans cet épilogue, où le paradis se trouve nommé à côté du « manoir précieux » de Jupiter.

Brice ne pouvait guère oublier de composer une épitaphe pour Hervé Portzmoguer. Bretagne a traduit ce morceau, et l'a placé à la suite de son poëme. Bretagne, offrant son œuvre à la reine, outre une dédicace en prose, en a fait une en vers, sous la forme d'un chant royal, à la louange de « la plus sage qui soit dessous les cieux. » Il y a dans cette pièce, comme dans tout ce que Pierre Choque a écrit en vers, une recherche et une obscurité qui en rendent la lecture fatigante. Le rondeau en l'honneur de Portzmoguer est meilleur; le tour en est même assez franc et naturel.

LE TEXTE.

Le poëme de Bretagne[1] est sans titre; celui que je crois pouvoir lui donner, je l'ai écrit plus haut (page 11) :

LE COMBAT ET L'EMBRASEMENT DE LA NEF *MARIE-LA-CORDELIÈRE*,
Poëme, traduit du latin de BRICE,
Par PIERRE CHOQUE, dit BRETAGNE, premier héraut et l'un des rois d'armes d'Anne de Bretagne, reine de France.

[1] Je ne sais si la charge de héraut était héréditaire à la cour des ducs, et si les prédécesseurs du Bretagne qui servait la reine Anne étaient des Choque. Je trouve mention d'un Bretagne, serviteur du duc François I^er^, et qui déjà avait fait partie de la maison de Jean V. Voici l'extrait d'une petite charte, datée 7 janvier 1814, qui se lit page 48, verso, du manuscrit n° 47 des

[1] O très illustre, très crestienne, très haulte, très puissante et très excellente pacifieque souueraine, et sacrée dame et princesse, madame Anne Brute [2] Troiène, royne de

Blancs-Manteaux, Bibliothèque royale ; « François, duc de Bretagne, comte de Montfort, etc., à son féal conseiller Mathelin Hervé, son trésorier et receveur, ordonne de payer à Bretagne, notre hérault, la somme de deux cents écus pour continuer à le servir comme a fait son père. Signé par le duc, Cador. » Dans le Compte des dépenses de la cour du duc de Bretagne, pour les années 1430 et suivantes (manuscrit, Bibliothèque royale, n° 2542, in-folio, papier), on lit, page 11, lettres *b*, *a* : « A Bretaigne le hérault, que le duc envoya à Rouen vers le comte de Warwic, et de là en ambassade vers la royne et le cardinal d'Angleterre, porter lettres de par lui (Jean V), touchant le bien publicq de Bretagne... (1430) ; » et page 28 : « A Éon de Roserf et Bretaigne le hérault, envoyés en ambassade à Paris (1431), vers le duc de Betford, pour certaines choses touchant le siége de Pouencé.... » Les sommes manquent au bout de ces mentions, contenues, non pas dans un registre original, mais dans une copie, faite pour quelqu'un qui voulait avoir des notions précises sur l'histoire et les familles de la Bretagne.

[1] Il n'y a, dans l'original que je reproduis ici, ni ponctuation ni accents. Comme je ne le publie pas seulement pour les personnes qui sont familières avec les manuscrits, je crois devoir en rendre la lecture plus facile en accentuant les mots et en ponctuant les phrases. Je conserve religieusement l'orthographe et les abréviations, dont je donnerai la clef quand cette précaution sera nécessaire pour leur intelligence. Je traduirai aussi tout ce qui pourrait être difficile à comprendre au commun des lecteurs.

[2] Anne Brute Troyenne. Voici qui expliquera le surnom donné par le poëte à la duchesse, reine de France deux fois. Dans le Discours des pompes funèbres faictes aux obsèques de très chrestienne..... Anne, etc. (Manus. n° 46, Blancs-Manteaux), Pierre Choque s'exprime en ces termes : « Monsieur Paouy (il était confesseur du roi, p. 192 du manuscrit) commença le sermon (à l'église Saint-Denis), et son thème fut : « *Cecidit corona capiti nostri.* » Là fit l'arbre de la généalogie de la Royne, et commença et mit pour souche Brutus, duquel il fist procéder six syons (scions) produisans plusieurs armynes et six fleurs de lys; et en la fin il fit un dialogue de douze questions, bien piteuses plaines de grande édification, et de madame Ynoge, femme du noble Brutus, fille de l'empereur de Grèce Pendrazus, lequel fut seigneur de Troye; puis, comme l'hermine fut premièrement trouvée à Troisyc, à présent nommée en Bretagne Le Croisic. Car, en celuy lieu, comme ils chassoient, une hermyne sortit d'un buisson, et quand elle se vit oppressée des chiens, vint au gyron de ma dite dame Ynoge, et longtemps (celle-ci) la nourrit, et là dist que c'estoit quelque bon intersigne, et qu'il la porteroit pour ordre et armes. » (Page 233 du manuscrit.) Avant la relation de Bretagne, on trouve dans le même volume (page 179-189) une pièce de 369 lignes rimées, que je serais fort tenté d'attribuer à Pierre Choque ; elle est intitulée : « Cy-après ensuyt la généalogie d'Anne, Royne de France, duchesse de Bretaigne. » J'en citerai le début, qui

France deux fōz, duchesse et seulle héritière de la noble terre bretonicque. Salut, hōne^r, reuerence et toute obeyssance.

Selon le d' du philozophe, chūne [1] personne appète et désire sauoir. Ce bien considérant et nō acomplissant, ay conceu en mémoire que vre excellente dignité, magnificence et circūférence, pareillement béniuolence ne peuēt estre venuez ou procédés sans infusion diuine, et que estes en vertus prosperante plus que humain entendement ne peult cōtempler ou comprendre; dont me suys efforcé à regarder la généalogie des dieux, œuure très excellente et souueraine. En laquelle regardant ay trouué que estes descendue d'icelle de la lignée et génération de Brutus, très souuerain prince. Considéré, ay esté satisfaict de vre singulière prospérité et béniuolence. Et me suys réputé indigne escrire ou compiller quelque chose digne de présenter à tant excellente dame et princesse, descēdue des dieux. Mais

reproduit toutes les fables traditionnelles ayant cours alors sur les origines de la Bretagne :

Elle estoit noble et de hault prix,
Chacun louoit sa bien venūe;
Noblesse oyez parler du temps jadis
Des grands princes dont estoit descendue.
Quant la cité de Troye fut rompūe
Par les Gregois (Grecs) et mise tout à bas,
Un roy troyen fist a donc une yssūe,
Qui se nomma le prince Eneas.
Il amena des Troyens ung grant tas;
Et si auoit femme de grant vertus,
Dame Creusa, de ce n'en doubtez pas,
Fille aisnée du roy Pryanius,
En icelle engendra Ascanyus,
Vaillant prince de fait et de renom.
Ascanyus engendra Siluyus,
Et Siluyus, Brutus le Champion,
Lequel conquist le pays d'Albion,
Qui à présent est terre des Anglois,
Et s'appella Bretaigne de son nom.
.....
Mencion je ne foys
En ce récit, pour abreger mes ditz,
Qui du pays Bretonnique jadis
Issirent tous en souuerain paraige,
Dont ceste Royne estoit de leur lignage,
En tout triumphe humblement exaltée,
Que mort trop tost a de ce monde ostée.

[1] « Selon le dit du philosophe, chacune personne, etc. »

bon voulloir qui ses amys poursuyt [1] m'a contraint et cōpellé [2] escripre ou translater, selon la capacité de mon entendement, qui est rude aulx lettres, Et plus prompt de vous seruir qaultre chose faire, vng traicté [3] faict par scientifieque personne Brice, vr̄e notable secretaire, desduisant de la cōbustion de vr̄e grande et triumphante nef, nōmée *la Cordelière*, en laquelle fuz en Turquie [4] et passay maintes mers [5]. Lequel traicté semble Virgille et Homère excéder : jaçoit [6], cōme est prédit, que mon pouuoir soit bien petit à translater de latin en françoys, jouxte et ainsy que ay peu concepuoir, par led. Brice, compositeur très excellent dud. traicté, la translacion rude et de gros stille, ay tousiours craint à vr̄e sacrée clémence, me suis ingéré, combien que soye insuffisant et indigne, icelle présenter; Laquelle présentacion plaira à vr̄e sacrée clémence de moy, cōme le moindre de vos seruiteurs et subgectz, bénignement recepuoir, par icelle supplicacion, mon bon voulloir accepter, et excuser mon oser téméraire.

Meriades [7], déesse de la mer. Je vous supplie que

[1] Ce vers semble être placé là comme une citation de quelque poëte célèbre de l'époque.

[2] « Compellé, » poussé à.... Du latin *compellere*.

[3] Ce que Bretagne appelle un traité était certainement un poëme latin. Brice, écrivant sur un sujet qui intéressait la Bretagne et la France entière, ne s'en serait pas tenu à la modeste prose. D'ailleurs, la forme de la traduction essayée par Pierre Choque, où la rhétorique du temps s'étale avec complaisance, ne me paraît laisser aucun doute à cet égard.

[4] Allusion à la campagne de Mételin, comme je l'ai dit plus haut.

[5] Les mers que passa Bretagne avec *la Cordelière* sont l'Océan, la mer Méditerranée, la mer Thyrrénienne, la mer Ionienne et la mer Égée.

[6] « Jasoit que, » bien que, quoique. C'est le *gia sia che* des Italiens. La phrase est : « Quoique, comme je l'ai dit plus haut, mon pouvoir soit bien petit à traduire du latin en français, très-près du sens et du mot (*jouxte*, du latin *juxtà*, près, contre), et ainsi que j'ai pu comprendre le texte, que m'expliquait le dit Brice, très habile auteur du traité; quoique ma traduction soit rude et d'un style grossier; quoique j'aie toujours craint (de l'offrir) à votre personne sacrée et pleine de clémence, cependant, quelque insuffisant et indigne que je sois, je me suis ingéré de vous la présenter. »

[7] Voilà un nom de déesse qui n'est connu de personne. Brice et son traducteur étant Bretons, je me suis demandé si ce nom n'était pas composé des

Me aidés a escripre. Legrant vouloir et magna
Nyme amer[1]. De Herueus qui s'est voulu Instruyre[2]
A batailler contre angloys orgueilleux
Lequel en faict na esté paresseux;
Mais sa grant nef, Heruea appellée[3],
Pour son beau nom et grande feaulté,
Dicte partout, pour sa grant dignité,
Cordeliere de parfaicte excellence,
Pour augmenter son bruyt et renõmée,
A mys en mer pour surté et deffence.
Mais auez veu que diuine clémence
A bien permys de flammes lambraser;
Dont auez craint, cõme on peult supposer.
Que les mers lors monstroient leur violence,
Et que chũn aurait confusion,
Cõme en après aures perception.
O tymbéa de Apollo preude fille[4],

mots celtiques *môr* (mer) et *douéez* (déesse); mais j'ai rejeté cette supposition, qu'on ne saurait admettre si l'on fait attention que le poëte emprunte à la mythologie grecque et latine tous les noms des dieux qu'il fait intervenir dans son récit, et qu'il n'y a aucune raison pour qu'une seule fois il se départe de son système. *Mériades* est donc probablement une faute. Le copiste aura mal lu l'original de Pierre Choque, qui avait écrit *Néréides*. Il est étonnant qu'en relisant une copie faite pour le roi, Bretagne ne se soit pas aperçu d'une erreur si grossière, et qu'il n'ait pas fait récrire le premier mot défiguré de son poëme. Il faut lire : « Néréides, déesses de la mer, je vous supplie, etc. » Je crois qu'il n'y a pas de doute, quant au pluriel; lorsqu'il invoque Clio, quelques vers plus bas, il la tutoie; il tutoie aussi, à la manière latine, Louis XII, lorsqu'il s'adresse à lui. S'il dit *vous*, ici, c'est qu'en effet ce n'est pas à une seule déesse qu'il s'adresse, mais aux néréides, déesses de la mer. Cette observation suffirait à justifier la restitution que je propose.

[1] « Amer, » *aimer*, pris substantivement pour: amour. C'est l'amour du devoir et de la patrie. *Amer* n'est là que pour la rime.

[2] « Herveus, » Hervé. Le translateur garde le mot latinisé, pour se conformer à la mode. Les poëtes français, ses contemporains, latinisaient fort, comme on sait. Les quatre premiers vers de Bretagne sont écrits dans le manuscrit comme des lignes de prose; seulement ils sont séparés par des points.

[3] « *Navis Hervea.* » la nef d'Hervé, ainsi appelée du beau nom d'Hervé et à cause de la grande fidélité de ce capitaine. Nulle part ailleurs Brice n'appelle *la Cordelière: l'Hervée*; aucun historien ne donne ce surnom honorable à la nef de la duchesse Anne; ce n'est donc pas un fait que le poëte prétend consacrer, mais une louange délicate qu'il adresse à la mémoire de Portzmoguer, et une sorte d'invitation aux contemporains de joindre dans leurs récits le nom du capitaine au nom du navire et de dire *Herré-la-Cordelière*.

[4] « O Tymbéa d'Apollon prude fille! » Tymbéa est une faute, c'est *Thym-*

En science la seconde sibille,
Qui faiz par toy escarseir tout le monde[1],
Et qui souloys les nobles fais escripre,
Fay quen cestuy mon voulloir si habunde.
O roy Louys qui peulz chūn destruyre
Quant les anglois de voulloir inique,
Veullent auoir les dominacions
Et s'efforcent auoir possessions,
Par grandz armes et pour toute relique[2],
Oultre leur foy et promesse jurée,
En ton pays viennent la main armée
Et s'adressant en bretaigne très bonne,
Contre les villes chūn cas ordonne[3]
Dont tes subgectz leurs femmes et enfans
Ton bon secours estoient tous actendans;
Car leurs maisons ilz auoient ja laissés
Et de combattre ilz estoient tous lassés;
Mais Herucus, le puissant cappitaine,
Qui par la mer la Cordeliere maine,
Par le cōmand et voulloir magnanime[4]
De ta femme duchesse et royne digne,
Qui le paouoir d'icelle gouverner,
Car en cella estoit fort curieux,
Luy octroye de voulloir gracieux
Affin datoy son bien habandonner[5],

brœa qu'il faut lire. *Thymbreus* était un des surnoms d'Apollon, qui avait un temple à *Thymbra*, ville de la Troade. Clio peut être appelée par le poëte d'un nom fait de celui qu'on donnait quelquefois au père des muses.

[1] « Escarseir » ne peut avoir aucun rapport avec *escars*, avare, chiche, étroit; il est peut-être là pour: *Escarir*, qui signifiait, selon Du Cange, Charpentier et Raynouard: Suggérer, enseigner. Le vers de Bretagne aurait alors ce sens très-raisonnable: « Toi qui enseignes le monde entier. »

[2] « Et par tout le reste, par tous autres moyens. » Latin, *reliqui*. Je crois que c'est là le sens, car je ne pense pas que l'auteur ait voulu faire allusion aux reliques des saints transportées aux camps, et qu'il ait voulu dire que les Anglais pour leurs conquêtes avaient plus de foi aux armes qu'aux reliques.

[3] Je n'ai pu pénétrer l'obscurité de ce vers.

[4] « Command », commandement.

[5] Voici comment devrait être écrit ce vers barbare, qui contient une singulière inversion: « afin de à toi son bien abandonner. » Le poëte fait allusion à cette circonstance que la nef appartenait à Anne de Bretagne, qui la donna au roi son époux, pour qu'elle fît partie de la flotte française. Je crois qu'il ne sera pas inutile de donner une traduction claire de cette période confuse, où les incises se pressent étrangement. Essayons: « Tes sujets, leurs femmes et

A tout sa nef, sans grande compaignye[1]
Cest adressé contre anglicque mesnye[2]
Et non obstant que des nefs quantité
La mer soustint pour jcelluy combattre,
Il mist en mer par magnanymité
Cordelière pour les angloys abbattre;
Et puys apres, voulloir audacieulx
Qui lui venoit tousiours devant les yeulx,
A prins en luy et tant cest efforcé
Que plusieurs par son faict a forcé.
Ce qu'il trouuoit il gectoit en mer[3];
Celluy hõme deuoit on bien aymer.
La regente des angloys principalle,
Veoyant le gast de Herueu capitaine[4]
Sefforca lors, car chũn estoit palle,
De diuertir la grant nef souueraine[5].
Tant ilz firent, que bien se combatirent;
Car, lun de l'autre, rudement aprochirent.
Et lors Herueu soy monstrant vertueulx[6],
A haulte voix a deffendu repoz;
Mais cest monstré avec ces bon suppotz[7],
Tant qu'il la tient par pouoir courraigeux.
Cõme le chien ensuyt tousiours le liepure,
Et qu'il sen joue quant il le tient aux dens,
Aussy Herueu en son cas non pas myeure[8],

« leurs enfants attendaient que tu les vinsses secourir; car déjà ils avaient laissé « leurs maisons et ils était las de combattre. Mais Hervé le puissant capitaine, « qui mène par la mer *la Cordelière,* par l'ordre et magnanime consentement « de ta femme, reine et duchesse, qui, voulant t'abandonner son bien (sa nef), lui « octroya gracieusement le pouvoir de commander icelle, ce qu'il désirait fort; « Hervé avec sa nef, etc. »

[1] « Avec sa nef et sans être suivi d'un grand nombre de navires. »

[2] « Mesnye, » proprement, tout ce qui compose une maison; par extension, troupe.

[3] « Ce qu'il trouvait il le jetait en mer, » c'est-à-dire, ce qui de petits bâtiments le gênait dans sa course, il le coulait.

[4] « Le gast, » le ravage, le dégât que fesait le capitaine Hervé. (Bas latin, *gastum,* du latin *vastare,* devaster, détruire.)

[5] « Divertir, » détourner (latin, *devertere.*)

[6] « Vertueux, » courageux (latin *virtus,* force, courage.) Au commencement du XVII^e^ siècle, *vertu* était encore, chez les poëtes, synonyme de vaillance.

[7] « Suppôts » subordonnés (latin, *sub positus,* dont l'italien a fait *supposto,* mis dessous.

[8] « Mièvre, » n'avait apparemment pas toujours, au commencement du XVI^e^

Ne sestonnoit des Anglois indignés[1]
Que lors cuidoient par la mer eulx enfuyre[2];
Car il aymoit beaucoup à les conduyre[3],
Ce neantmoins force fut de les combatre[4]
[75] Et lors leurs cueurs fort enflammés[5].
Nul ne pensoit aller ailleurs sesbatre,
Car ils furent en leurs faictz tous formés[6]
Que de fuyr nauoient pas la mémoire,
Aussy nauoient place ne territoire[7].
[80] Alors combat cõmencé fut horrible,
Et ung chũn s'efforçait de bien faire.
Chũn gardoit son singulier affaire[8];
Car lon ouyt ung horreur si terrible
Despees, canons, bombarbes et grans arcs
[85] Dont ilz mourut grant nombre de souldarts.
Leur grant clameur les cieulx haultaïs tresperce[9].
Vaillant breton tous ses ennemys perce.
Les angloys ont leur grant nauire à dextre,
Et les bretons sont mys à la senestre.
[90] Mais, en après, d'un coup d'artillerie
Vng sien amy eust la teste perye[10];

siècle, le sens qu'il a conservé depuis le XVII[e] siècle, de : remuant, espiègle, vif outre mesure. Dans le vers de Pierre Choque, il semble signifier : mou, timide, faible. Ménage, qui pensait que *mièvre* est une corruption de *nièvre*, et vient du latin *nebulo*, vaurien, fourbe, aurait probablement cherché ailleurs son étymologie s'il avait connu le poëme de Bretagne. Peut-être l'aurait-il demandée au grec *μουρός* ou *ἀμουρός*, signifiant : obscur, pâle, et quelquefois, dit le lexique : faible et languissant.

[1] Il manque ici un vers rimant avec : Indignés.

[2] « Cuidoient, » espéraient, pensaient.

> Tel comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
> Bien souvent s'engeigne lui-même.
> LA FONTAINE.

[3] « Car il se plaisait à les poursuivre. »

[4] « Les, » fut ajouté mal à propos par le copiste,

[5] qui oublia dans le vers 75 un mot de deux syllabes.

[6] « Car dans les rencontres où ils avaient eu part ils s'étaient si bien comportés, qu'ils n'avaient pas le souvenir d'avoir jamais fui.

[7] L'auteur de la miniature, représentant le combat des deux nefs, a rendu cette pensée du poëte en plaçant la scène dans une passe extrêmement étroite, dont les rivages menacent les navires.

[8] « Chacun s'occupait de sa seule affaire, de sa seule fonction. »

[9] « Transperce les cieux élevés, hautains. »

[10] Il est difficile de dire à qui se rapporte les mots « un sien ami. » Il est

Lors le prudent et vaillant gouverneur [1],
Par le moien de son bon equipaige,
Il a trouvé, ainsy comme vainqueur,
[95] Sa belle nef deuers dextre riuage [2].
Admõnestant ses subgectz de nauire [3],
O compaignons, qui sõmes d'alliance [4],
Et qui portés ce que ne sauroye dire,
J'ay bien congneu par faict d'experience
[100] La grant amour, bon voulloir et crédence
Que vous auez auec vre puissance;
Car vous estes du pais souuerains,

probable cependant que c'est à Hervé Portzmoguer ; c'est un détail que Brice avait été à même d'apprendre, et qu'ont ignoré ou négligé les historiens. D'Argentré dit qu'à l'abordage l'amiral anglais, — et il se trompe, c'est le capitaine qu'il fallait dire ; car l'amiral n'était point à bord de *la Régente*, il était sur un des vaisseaux composant l'escadre, que *la Régente*, *le Souverain* et trois autres navires allaient rejoindre par ordre de Henri VIII, quand il renforça sa flotte au commencement de 1513 : presque tous les historiens sont tombés dans la faute où d'Argentré avait été entraîné par Alexis Bouchard, — l'amiral anglais fut « si grièvement blessé que dedans peu de temps après il mourut. » Peut-être est-ce à ce fait que le poëte fait allusion dans sa phrase amphibologique.

[1] « Gouverneur » pour capitaine. Cette expression se trouve souvent, surtout dans les documents italiens du moyen âge : « *governatore di nave, di galera*, etc. »

[2] Encore une amphibologie; mais celle là présente une difficulté qui n'est pas sans importance. « Le prudent et vaillant gouverneur, » c'est à n'en pas douter, Hervé le Breton; « il » se rapporte à lui; mais « sa belle nef, » à qui se rapporte ce membre de phrase ? Si nous ne savions pas que *la Cordelière* avait l'avantage du vent; si, quelques lignes plus haut, Bretagne n'avait pas dit que les Bretons avaient la gauche (la senestre) et les Anglais la droite; si la miniature ne nous montrait en effet *la Régente* sous le vent et à la dextre de *la Cordelière*, notre embarras serait grand. Mais ces circonstances nous éclairent et nous montrent que Portzmoguer tient toujours la gauche, et que, vainqueur par son habileté, de l'Anglais, qui manœuvrait pour prendre le vent, il pousse *la Cordelière*, « sa belle nef, » à droite, pour empêcher *la Régente* de quitter sa position, et pour l'aborder. Peut-être : *trouvé* est-il une faute de copiste et l'auteur avait-il écrit : « il a *tourné*, » etc.

[3] « Ses sujets de navire, » ses gens, son monde : les matelots et les soldats, l'équipage.

[4] Je ne sais si l'auteur veut faire entendre ici que sur la nef bretonne il y avait des Français et des Bretons, nouvellement unis, par l'accession de la Bretagne à la couronne de France; ou s'il veut dire seulement : « O compagnons mes amis! » Le vers 98 cache un sens qu'on peut éclaircir en supposant à l'auteur l'intention de faire comprendre ceci : « Mes compagnons, vous qui portez un cœur plus grand, plus dévoué, plus magnanime que je ne saurais le dire. »

Et auez faict tant de soir que de mains[1]
Par pierre, feu, et aultres instruments,
Que je vous tiens en voz faiz si prudens,
Que serez dits des loyaulx lexemplaire[2].
Vre pouoir et voulloir debonnaire
Aprouuera fatale destinée[3]
Car si Dieu plaist aurons la iournée[4].
Nobles princes, puissans et couraigeux,
En ce iour dhui contre voz malueillans
Qui se disent en faictz victorieux,
Mettez suz en armes et deffence[5];
Car au pais nont esté bien vaillans
Mais inféré en tout temps pestillence[6]
Il est besoing que vng chūn se deffende;
Prenez couraige, gardés vre salut[7].
En mon sermon que vng chūn si entende,
Et que en son faict nul ne soit dissolut[8];
Soit donc en ce vng resolut[9],
S'il vous cōuient auoir adversité,
Que nul de vous ne sera veu pollut[10];
Car il auroient telle diuersité,
Qu'il soutiendroit langueur et paine duré.
Or sur, messieurs, en son cas chūn dure[11],

[1] « Que de mains, » que le matin. (Du latin *mane.*) « Au soir et au main. » (Joinville, Histoire de saint Louis.)

[2] Le modèle. (C'est le latin *exemplar.*)

[3] La construction de la phrase me semble devoir être : « fatale destinée, » c'est-à-dire l'événement « approuvera, démontrera (c'est un des sens du verbe latin *probare*) votre pouvoir et votre bonne volonté. »

[4] Il faut de toute nécessité, si le copiste n'a pas oublié : *nous,* devant : aurons, que l'on prononce : i-ournée, au lieu de journée; sans cela le vers manquerait d'une syllabe.

[5] Encore un pronom oublié. « Mettez *vous* suz, etc. »

[6] « Mais en tout temps y ont apporté le malheur et la dévastation. « *Inférer*, du latin *inferre*, porter dans.

[7] « Veillez à votre sûreté. »

[8] « Dissolu, » détaché des autres. « Que nul ne se sépare de la ligue qu'il vous faut faire contre l'Angleterre. » C'est le sens propre du latin *dissolvere.*

[9] « Résolu » n'a pas ici la signification du latin *resolvere*, dissoudre, mais celle de décider. « Soit donc en ce (ceci) un (avis, conseil, vouloir) resolu. » Le copiste a oublié après : vng, un substantif de deux syllabes.

[10] « Pollu, » entaché de blâme, d'infamie (latin *polluere*, souiller, salir). *Impollu* est encore dans Corneille : » A l'époux sans macule une femme impollue. »

[11] « Dure, » endure, souffre.

Tant pour son faict, parens et bons amys,
Voz libertés et grandz possessions,
Que pour garder tous voz faulx ennemys
Dentrer dedans vos nobles regions;
Car voz parens les gardent dencombrier[1]
Il faut tousiours en bonne fin penser.
Ayez tousiours en voz faiz bon couraige.
Vous soubz Anne noble princesse[2],
Auez ycy conduict vostre bagaige,
Et pour elle souveraine duchesse,
Prenez en vous vertu et espérance.
Vostre vertu et très grande puissance
Ne doibt craindre soustenir mort austère,
Pour subvenir au royaume de France,
Et le garder de souffrir vitupere[3].
Anne vous est tousiours bonne et franche
Dont pour ses fins prenés la mort engré
Trois cents romains Fabu en degré[4]
Et Curtius puissant noble de Romme
Pour le salut du peuple aussy de lhõme[5]
Pareillement Decius filz et pere
Ont bien souffert auoir la mort amère:
Prenez confort soubz vre bonne dame,
Et la seruez tant de corps que de lame.
La regente, des efforts ja lassée,
En demandant des bretons la vengeance[6],
Couroit en bas cõme desespérée[7],
Et ja vaincue et mys a oultrance[8].

[1] « D'embarras. » Probablement l'auteur veut dire que les parents des guerriers et des marins qui défendent le royaume contre l'approche des ennemis, protégent leurs maisons et leurs biens contre les embarras intérieurs.

[2] Vers incomplet; le copiste a oublié : *cette ;* ou bien : *la très,* devant: noble princesse.

[3] Deshonneur, infamie. C'est le sens du *vituperio* italien, plutôt que de la *vituperatio* latine.

[4] Je ne comprends point le sens de ce vers; qui doit être écrit ainsi :

Trois cents Romains Fabus (Fabius) eut en degré.

et je ne vois pas auquel des Fabius il fait allusion.

[5] « Aussi de l'homme » est une cheville amenée par la nécessité de rimer v ec Rome.

[6] « En poursuivant sa vengeance contre les Bretons. »

[7] « Courait en bas, » c'est-à-dire : sous le vent.

[8] Et mise à outrance, » et poursuivie sans relâche.

Aussy les nefz des aultres ce rendoient ;
Quant en la mer vne voix, ne sçay quelle,
fut entendu et que perduz estoient[1]
Dont leur falloit brusler la sequelle
Des bons bretons, aussy leurs paremens[2]
Car ils nauoient contre eulx efforcemens.
Laquelle voix le gouverneur d'icelle
Tost entendit et conceut en pensée
Et peu apres feist degetter sur elle[3].
Brandons de feu qui lont bien degastée ;
Et, non content, getta artillerie[4]
Qui feist du mal et desdommaigement ;
Et, congneu faict, violentement[5],
Fut apparecu, en tout lieu et partie,
Feu violent courant dessur les hourdes[6],
Les voilles et aultres instrumens.
Et lors fut dict que ce nestoient par bourdes[7],
Tant pour la rousyne q̄aultres acoustremens[8],
Que lors fleuues qui seruent a destaindre
Ne peurent oncq ce cruel feu restraindre.
Neptune, dieu en la mer tout puissant,
Et gouuernant la mer en son plaisir,
Alors fut veu en son faict impuissant,
Ou de cella ne peult prendre loisir,
Ce non obstant que le feu irritast
Sur icelluy ne peult comprendre tast[9] ;

[1] Et leur cria (aux Anglais) qu'ils étaient perdus.

[2] Leurs agrès. (Latin, *parare*, apprêter.)

[3] Amphibologie. *Elle* paraît se rapporter à *la Régente*, comme *icelle* ; mais c'est à *la Cordelière* que se rapporte ce pronom.

[4] Pots à feu, feux d'artifice, etc.

[5] « Et le fait étant connu, on aperçut partout et dans toutes les parties du navire à la fois un feu courant avec furie (violemment) sur les rebords de la nef, les voiles et les autres agrès. »

[6] « Hourdes. » Parapets, remparts élevés au-dessus du plat-bord et autour des châteaux, pavesade. (Bas latin, *hordare*, garnir de remparts, de claies.)

[7] « Que ce n'étaient pas jeux, plaisanteries. » *Bourdes* est trop évidemment pour la rime.

[8] « Que les masses d'eau qui servent à éteindre (les plus grands incendies) ne pourraient jamais arrêter ce feu cruel, tant à cause du goudron que des autres matières combustibles. « *Rousine*, poix, goudron. » Voir *Gema*, pag. 602, t. II, glossaire de Dom Carpentier.

[9] « Tast » essai. (Italien, *tasta*, *tasto*.)

Car led'feu fut veu si violent,
Que la vapeur n'y peult faire attident [1]
Lors le breton sesbahit en craignant
Et Herveus sestonne esbahissant;
Car il craignoit que feu ne peult estaindre
Et que salut ne pourra recepvoir
Ne luy ne ceulx qui sont en son pouoir,
Mais cõuiendra a la mort leur retraindre.
Et après dist; compaignons magnanymes
Les Anglois ont en ce jour bien congneu
Que par voz faiz ils tomboient en ruynes;
Vng chũn deulx a ce cas aparceu;
Car de voz amys delaissans coustumiere
Liberté, preserués de tout seruaige
Vos bons parens fleurissans en lumyere.
Estimés donc, sans aulcun faulx presaige,
Que dieu permet que nous debuons mourir,
En grandz flammes, sans à nous secourir;
Et la raison cõme victorieux
Auons bruslé tous nos faulx ennemys
Croire devons de veoir le grant roy des cyeulx.
Affin destre nombrés pour ses amys,
Il fault auoir en dieu bonne esperance
Et estimer le veoir en paradis,
Dont ceulx dapres tiendront par bons esdictz
Que nous serons par diuine puissance,
Pour descrire cõme bons bellateurs [2]
Et nre nom demourra en leur cueurs
Il est certain que Laurens glorieux [3]
En vng tel jour souffrist grant passion,
Tant qu'il brusloit sans du corps mocion [4],
Pour acquérir le royaulme des cieulx;

[1] « Attident; » du bas latin *attidere*, presser. Cette phrase est fort peu claire, voici peut-être comment elle doit être entendue : « Neptune, dieu tout-puissant sur la mer, qu'il régit à sa guise, fut impuissant à éteindre l'incendie,—ou il n'eut pas le temps de s'occuper de cette affaire—et quoique le feu s'alimentât, il ne put même rien essayer contre lui; car on vit ce feu si violent que la fumée ne put le comprimer (ou le cacher.) »

[2] « Bons guerriers, bons soldats. »—« Dont la postérité dira dans ses recits que nous devons être représentés, grâce à Dieu, comme de braves guerriers. »

[3] Allusion au 10 août, jour où le combat eut lieu, et où l'église célèbre la fête de ce martyr.

[4] « Mocion, » mouvement; (latin, *motio*).

Parquoy obtint celeste mansion[1]
Triumphãment auec les benedictz ;
Or entendés et prenés mes esdicts[2]:
Anne, Royne et souueraine de nre region,
La duchesse, femme du Roy de france,
Pourra sauoir de noz maulx la souffrance,
La sommité de noz grefues douleurs[3]:
Dont, par vertu, sera en biens descripre
Que des francoys sommes les protecteurs,
En commandant que chũn instruyre
Qnil est tressainct mourir en deffendant
Son bon pais, et icelluy gardant.
Consequãment il faut souffrir la mort.
Et en apres de grand pouoir il mort[4]
La regente qui luy étoit contraire
De son parler ne se doibt par taire[5]
Vng peu après qu'il eust finy parler,
Vous eussiés veu ses compaignons amoureux[6]
Qui tous gettoient glayues et dars par lair,
Dont ilz tuoient ennemys oultraigeux ;
Hourdes estoient plaines de gens courans
Qui sefforcoient pour ouyr les grants plainctz[7]...
Lors bataille cõmenca si tresforte,
Que il sembloit que feust denfer la porte,
Tant par souffres et pierres que on gectoit
Que quantité des hõmes qui mouroit.

[1] « Mansion, » demeure; (latin *mansio*).

[2] « Mes paroles. »

[3] « L'excès de nos douleurs affreuses, » grèves, grieves, du latin *gravis*, considérable.

[4] « Il mort. » Henri Portzmoguer accroche *la Régente*, avec les grapins qui la mordent.

[5] Ce vers est trop court d'une syllabe ; probablement l'auteur avait écrit :

De son parler ne se doibt-on par taire.

pour dire : il faut se rappeler et répeter sa bonne harangue.

[6] Cette fois voici une syllabe de trop. Le pronom *ses* doit être rayé de la ligne au bout de laquelle on trouve l'épithète *amoureux* dans un sens qui n'est pas celui où nous l'entendons généralement. Amoureux signifie ici : épris de l'amour du devoir, ardents à bien faire, empressés de témoigner leur amour à leur souveraine.

[7] « Plainets, » du latin *planctus*. On ne sait de quels gémissements le poëte entend parler ici ; sa pensée était peut-être complétée par le vers qui manque, et dont la rime devait sonner avec « les grantz plainctz. »

Le bruyt d'armes les haultains eyeulx actainct,
Pareillement le pleur de lhõme estainct[1];
Et lors heruen hortant ses bons amys[2],
De grant fureur frappe ses ennemys.
Les arcs laisse, de glaiue fort il frappe,
Et faict mourir vng chũn qu'il attrappe;
A lun perce les costez et le tue;
On aperçoit vne teste couppee,
Et les aultres entrailles et yssue[3]
Jamais ne fut plus mauuaise journée.
Comme Mauors, dieu de bataille dict[4]
Sur vng cheual batoit ses ennemys,
En ebray fleuue, en trasse, bien instruyt,
Aussy herueu, Anglois ensemble mys,
Lors sefforca dobtenir la victoire;
Dont il sera a tousioursmais memoire[5].
Aussy leffort fut tant cruel et dur,
Par le voulloir de heruen magnanyme
Son grant desir et souuerain ardeur,
qu'il fut décent que trauail chũn myne[6],
Et que les mors furent espessement,
Dont vng chũn soustenoit grand torment.
Lors Bellona, la seur du grant dieu Mars,
Qui a tousiours bataille admonestée,
A enflammée à tuer de grans marcz[7]

[1] « Le Bruit des armes monte au plus haut des cieux et étouffe celui que font les hommes en pleurant. »

[2] « Hortant, » exhortant; (latin, *hortari*, exciter, animer.)

[3] « A d'autres les entrailles sortent du corps. »

[4] « Mavors, » latin, *Mars*.

> ....Car le vray fils unique
> Ce dieu Mavors d'ung fier bras herculique
> Avoit mis jus (avait abattu) la nation superbe....
> Car tous les dieux commencèrent alors
> Congratuler le puissant dieu Mavors....
>
> Jean Marot, *Voyage à Venise*.

[5] « A touioursmais, » à jamais. *Mais*, plus; plus qu'à toujours, éternellement.

[6] « Qu'il fallut que chacun cessât son travail, » c'est-à-dire qu'on se reposât un peu. *Mine*, du latin *minuere*, diminuer, cesser.

[7] « A enflamma à tuer de grands marcz. » Il me semble que Bretagne veut dire que Bellone enflamma les deux parties « l'un et l'autre » à tuer les hommes les plus marquants, le chefs les plus illustres. *Marc* paraît être pris par le poète dans le sens où Dante prit *marca* : race. — Roquefort donne à *mar le*

Lun et lautre, dont fut renouuellée
La bataille; et les mors sanguyneux
Sont miz en mer, qui est vng faict piteux.
La nef plaine de sang, saillant des morts,
Estoit alors, car de dars estoient mors.
La bataille fut longue et spacieuse[1]
Pareillement jncertaine et doubteuse;
Mais le grand mast estant en la regente[2]
Fut dérompu; tellement les regente
Le bon Herueu que tout ordre leur fault[3];
Mais, en après, y eut ung grand deffault[4],
Car on gectoit feu par foudre et tempeste:
Jamais hõme ne trouua telle feste.
Olo préuost voyant cordes rompues[5],
Affin que aux siens secoureust en vertu,
A ses amys a dit: o que ditz tu?
Dedans bref temps vous serez repéus[6]!

sens de : haut, élevé. Dans tous les passages cités par Lacurne de Sainte-Palaye à propos du mot *mar*, je n'en trouve pas un qui puisse infirmer ou confirmer mon interprétation. Il est évident que Lacurne de Sainte-Palais et Roquefort ne connurent point le manuscrit qui nous occupe, car aucun des mots un peu embarrassants du poëme ne sont cités par eux.

[1] Battologie. *Spacieuse*, sous la plume de Bretagne, qui probablement ici traduit Brice, *jouxte*, comme il le dit dans sa dédicace (voir ci-dessus, p. 27, note 6), signifie : de longue durée. C'est, en effet, un des sens du latin *spatiosus*. *Spatiosi tempore belli*, dit Ovide, liv. XIII des Métamorphoses ; et ailleurs : *Spatiosa senectus*.

[2] Dans la miniature, c'est le mât de misaine que le peintre a fait tomber. Il est inutile de faire remarquer que « le grand mât estant eu, » signifie : le grand mât de...

[3] « Mais (profitant de la chute du grand mât qui embarrasse le pont de *la Régente*), le bon Hervé mène si durement les Anglais, que bientôt le plus grand désordre est à leur bord, » (que tout ordre leur manque, leur faut. De faillir.)

[4] « Defaut, » de défaillir. L'auteur veut probablement faire comprendre que bientôt il y eut une grande perte d'hommes occasionnée par le feu, ou que bien des combattants se retirèrent (firent défaut) par peur.

[5] La grande lettre qui commence ce vers ne peut être qu'un G ou un D. Les personnes plus familières que moi avec les difficultés des anciennes écritures sont partagées à cet égard. Quoi qu'il en soit, Bretagne nomme le prévôt ou second capitaine de *la Cordelière*. C'était Golo ou Dolo.

[6] *Repus* ne saurait avoir ici le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Je suppose que Pierre Choque a traduit par *repus* le mot *riposti* que Brice aura employé pour dire : morts. Golo s'adressant à ses amis, leur parla ainsi : « Que dites-vous? Vous prétendez que dans peu de temps vous serez morts! cela

Pour secourir à toute sa famylle[1],
Qui est chose digne de raconter,
Dung corps léger, en ce monstrant habille,
En tres hault lieu il a osé monter.
Lors de pierres et roches plantureuses
A bien gasté ses parties malheureuses.
La hune qui estoit lors audeuant
Il gouuernoit; et, l'autre régissoit,
Le grand maistre, cappitaine vaillant[2].
Horreur, trémeur vng chūn congnoissoit;
Les nues estaient remplis d'obscurité;
La mer a craint par bruyt à s'efforcer
Contre Memphis pleine d'austérité[3]:
Car lors chūn estymoit de finer.
Incontinant tempeste impétueuse
Len ouyt au ciel, ainsy ce grant ruyne
Et grant perte sur humains ennuyeuse
Fussent tumbés de céleste machine.
Les montaigne estoient estymés cheoir,
Tant que sembloit horrible chose à veoir.
Aussy l'hōme se trouue en grande crainte,
Par la fureur de tempeste contrainte;
Ilz estimoient confusion au monde,
Et que c'estoit du ciel premiere forme.
Alors chūn en son cas se reforme,
Et, cueur contrit, sa conscience munde[4].
On veoit flammes ardans voller par l'air,
Qui paradis brusloient, par leur parler;
Ainsy que Athua, mont à son sicille assiz[5],

ne sera pas; combattez encore;» et là-dessus, quoique les haubans soient brûlés et rompus, il monte dans la hune de misaine pour faire tomber de là, sur les «parties malheureuses» de l'ennemi, une pluie de pierres.

[1] «Famille,» ses compagnons, ses gens, sa troupe.

[2] L'inversion se laisse aisément deviner. Golo commandait dans la hune de l'avant, et Hervé Portzmoguer, dans l'autre (la grande hune).

[3] Il est évident que la ville de Memphis n'a rien à faire ici, et que c'est par erreur que son nom se trouve dans ce vers; mais quel mot faut-il mettre à la place de celui qui échappa à la plume du copiste? C'est ce qu'un plus ingénieux dira peut-être.

[4] «Et, le cœur contrit, purifie sa conscience.»

[5] Le vers doit être lu: «Ainsi qu'Athna (*Ætna*), mont en Sicile assis.» Le copiste, fort inattentif, et qui multiplia étrangement les fautes dans son travail, écrivit *Athua*, comme on le lit dans le texte que je reproduis, et: *à son*, qui ne présente aucun sens, au lieu de *en*, que dut écrire Pierre Choque

Est à brusler incessamment prefix,
Luy entonne dedans concauité [1],
Gette du feu par superfluyté,
Pour eschaufer des eyeulx la summité,
Cõme est escript en chũn beau dicté [2].
De parcthenay les champs et laboureux
Ont soustenu en aulcun temps grand feux
Dont racontent le pouoir de la flamme
De neseus, mont dolives remply,
Et, de vngues mais, de luy le hault ply
Et sũmité les prochains bourgz enflamme :
Comme est trouué par escript autenticque [3].
Le feu se croist et partout sespartit [4];
Il se monstre par force vénéficque,
Que les astres et le ciel sen sentist;
Les bons poissons de la mer la riue [5];
En cestuy cas toute doulleur arriue;
Saillir en lair nosent tous les poissons,
Car lors on est en la grant mer par fons [6];
Les deesses de phocis qui sont laides [7]
S'enfuyent dehors; et, aussy, la balayne

[1] « Entonne dedans concavité, » fait dans ses profondeurs un bruit pareil à celui du tonnerre; (lat. *intonare*).

[2] *Dicté* ou *dictié*, livre, recueil de *dicts*. (Voir Glossaire de Carpentier, au mot *Dictare*.)

[3] Il est bien clair que le Parcthenay de Choque ne peut être celui de la Vendée, mais la montagne du Péloponnèse, appelée Parthénius par Virgile, dans la 10e églogue, vers 57. Quant au Néséus de Brice et de Bretagne, je ne sais ce que c'est, car, quelque effort que j'aie fait, je n'ai pu trouver l'écrit authentique où est consignée la légende de l'incendie du Parthénius. Voici, je crois, le sens des vers de Bretagne : « Les laboureurs et les champs du Parthénius, mont couvert d'oliviers, ont autrefois souffert d'un grand incendie, attestant la force de la flamme de Nésée (?), et les larges plis de cette flamme brûlèrent le sommet de la montagne et les villages voisins, comme on le trouve raconté dans un écrit authentique. » J'ai négligé l'incise : « et de ungues mais, » qui signifiait peut-être : et à toujours (de oncques mais).

[4] « Se répendit. » (Latin, *partiri*, diviser).

[5] Il manque un verbe entre : mer et : la rive; probablement c'est : gagnent, ou un synonyme de ce mot.

[6] « Car alors il se tient au fond de la profonde mer. »

[7] « C'est aux filles de Phorcys » un des dieux marins, que Brice fait allusion. Les Gorgones et les Grées leurs sœurs étaient laides en effet. La fable veut qu'elles n'aient eu qu'un œil et une longue dent dont elles se servaient tour à tour.

Craint à sentir la tant cruelle paine :
Dont besoing fut de trouuer les bons aydes.
Nereus, Doris et aultres déesses [1]
De la grant mer, dedans leau sont muchez [2],
Et pour certain ilz sont encor couchez.
Parquoy il fault que icelles ie delaisses :
Car neptunus a bien muché sa teste,
Quand il ouyt de la mer la tempeste;
Et est craintif que Pheton ne reuiengne
Auec son char qu'il obtint de son père.
Le solleil; et que mourir luy conviengne,
Car il brusla de la mer grant partie :
Science n'est égallement partie.
Alors Glaucus, en la mer dieu puissant,
Et palémon en bien laccompaignant,
Egeon, filz de cian et de terre [3],
Aussi phorcus, le père de medure [4],
Dieu de la mer, ainsy que chūn vse,
Auec triton, qui les humains préterre [5],
Filz et hérault de neptune son père,
Et prothéus, de thetis vray enfant
Et de océan, est iceulx ensuyuant;
Lors iupiter, qui aux cieulx faict repaire,
Fort esbahit de lorreur quil entend,
Sa teste trois ou quatre foiz assemble [6];
Alors, frappe dont fault q̄le ciel tremble,
Les estoilles, la terre, et ce qu'il prétend [7].

[1] L'hémistiche de ce vers est après la syllabe *Do.* (Néréus, Do-ris et autres déesses.)

[2] « Sont cachés. »

[3] Égéon, ou Briarée, fils de Titan et de la Terre. Le copiste a écrit : Cian.

[4] Voici le Phorcus ou Phorcys de tout à l'heure (voir p. 41, note 7), et l'une des Gorgones, Méduse, que le copiste a changée en Médure, malgré l'avertissement de la rime : vse.

[5] « Qui surpasse les humains. » J'en demande pardon à Bretagne, mais jamais cheville ne fut plus évidente et plus malheureuse que l'hémistiche : « qui les humains préterre; » car, entre Triton et les humains, il n'y a aucun rapport, si ce n'est par la forme du torse, commun à l'homme et au fils de Neptune et d'Amphitrite.

[6] « Secoue trois ou quatre fois la tête. » Le besoin de la rime a singulièrement altéré le sens d'Assembler, si loin du latin *Nutare*, que Brice employa probablement pour se rapprocher du classique : *Nutu tremefecit olympum.* (Virgile, Énéid. liv. IX, vers 106, et liv. X, vers 115.)

[7] « Et ce qu'il » doit être lu : « et c'qu'il », pour que le vers soit rigoureuse-

Y a bien craint, par grande véhémence,
Autant ce feu quil a faict la puissance
Des grans géans, qui, par grant insolence,
Vouloient des cieux obtenir jouyssance;
Dont ilz mettoient le montaignes en hault.
Mais en temps deu on trouue ce qu'il fault.
Ce faict puissant, digne de grant mémoire,
Vng relateur de phœbus gracieux,
Relatera, ainsy que verra myeulx
Nostre bon bruyt le mettant par hystoire [1].
Suz, compaignons, de ferme et constant couraige [2],
Surmontez tost ces feux qui sont crueulx [3];
Jamais hõme n'en connoistra de telz;
Au ciel serez en hoñeur et paraige.
Ce beau parler par iceulx entendu,
Ont a herueu doulcement répondu :
Nous ne craignons les feux aucunement,
Ilz augmentent; auons bon hardement [4];
Chũn de nous ne craint souffrir la mort.
Et, en après, il vingt vng grant remord;
Car les cordes, cables, hobancs et tous les mastz [5],
Verges, poullies, hourdes, par fouldre sont bruslés [6].
Alors iceulx furent renduz tous mastz [7],
Car il appert, ainssy que cognoissés,
Que lestincelle se conuertist en cendre [8],

ment exact. Cette sorte d'élision est une des licences les plus ordinaires aux poëtes de l'époque où écrivait notre Pierre Choque. Elle n'est plus permise aujourd'hui que dans le langage patoisé.

[1] « Notre bon bruit, » notre bonne renommée.

[2] Nouvel exemple de l'élision que je signalais à l'instant : « de ferme » doit être lu : « d'ferme. »

[3] « Crueulx. » Cette orthographe du mot *cruels* n'est pas rare dans les écrivains du moyen âge. (Voir Roquefort.)

[4] « Hardement » audace, courage, hardiesse, ardeur. C'est l'*ardimento* ital., du lat. *ardire*, brûler.

[5] Ce vers, où nous retrouvons une des anciennes orthographes du mot Hauban, que j'ai signalé dans un document du XIII^e^ siècle (voir *Archéol. nav.* t. I. p. 215), ce vers est de douze syllabes.

[6] Ce vers est aussi alexandrin : *Verges* y est pour : vergues.

[7] « *Mastz* » tristes, ou bien : tués ; ital. *matare*, portug. et esp. *matar*, bas lat. *matare*, du lat. *mactare* : sacrifier, tuer.

[8] Ce vers sonne mal, et l'on ne sait si Bretagne voulut le faire alexandrin, comme il l'est en effet par le nombre des syllabes (la césure étant après *se*), ou s'il eut l'intention de le faire dissyllabique en disant :

Pareillement, les très nobles barons,
Dedans la mer en feu, vont leur corps rendre,
Pour les cyeulx : ont qu'ont eu les bons,
[385] Où sont veoyant le rédempteur du monde,
Es sacrés lieux et paisible repoz,
Où tout honneur et gloire leur infunde ;
Car il pouruoit tousiours ses bons suppoz.
Alors vulcain, qui soufle oultre mesure,
[390] Sur son cheval se courouce en fuyant,
Dont son chemin nullement ne mesure ;
Mais il s'en va, par chascun lieu bruyant [1].
Supposement, Herueu luy cõmanda
Ce que jamais il allast tost soufler
[395] Les aultres ventz, dont, en après, ayda
Pour la regente de grans feux embraser ;
Et le grant feu se croist de plus en plus,
Car lors auster à eulx estoit contraire,
En bruslant fondit, on ne le vit plus [2].
[400] Comme Sages, des blés la grant déesse [3],
Dont Eurus peult les bruymes extraire [4]
Des bons espiez, sans iceulx dégaster,
Vous eussies veu la flamme surmonter
Toutes les nues, et le ciel resplendir
[405] Par feu. la mer portoit de feu coulleur,
Lestincelle jectoit noirseur ; doulleur

« Car il appert, ainsi que connoissez,
L'estincelle se convertit en cendre..... »

Le *que* qui précède l'étincelle me semble une addition du copiste.

[1] « Bruyant, » faisant du bruit.

[2] Vers incomplet. Le copiste a probablement oublié la conjonction *et* au commencement de la ligne. L'*e* de *ne* s'élide, et l'on doit dire comme s'il y avait : « on n'le vit plus. » Je ne sais si Bretagne, employant l'expression *fondit*, voulut faire comprendre que la nef anglaise tomba en fusion, ou s'il fit de *fundus*, fond, un verbe signifiant s'enfoncer, aller au fond de la mer. Peut-être serait-on disposé à pencher pour le premier sens, qui est le plus énergique. Mais on sait que les navires coulèrent après que leurs œuvres vives eurent sauté en l'air. (Voir Polydore Virgile.)

[3] La Sagès du vérificateur français, c'est la Segesta ou Segetia de la mythologie, divinité qui présidait aux moissons.

[4] « Bruyments » bruissements. La construction de la phrase est celle-ci : « Vous eussiez vu la flamme surmonter toutes les nues, comme la déesse des blés Segesta plane sur les épis, dont Eurus sait tirer des bruits confus sans les gâter, vous eussiez vu le ciel briller de l'éclat du feu. »

Estoit, car nul ne se peult onc vandir [1].
Certainement aucune bõne hystoire [2]
Dist et soustient pareillement memoire
Que les hõmes, bruslés et mys en feu,
En paradis obtenoient haultain lieu.
Mais jupiter, craignant lardeur des cyeulx,
Pareillement que les eaues tant cruelles,
Ne gastassent son manoir precieulx,
Car ilz monstroient quilz estoient trop rebelles [3],
Il eust voullu iamais ne prosperer,
Car par grant feu il cuydoit définer.
Aussy cuydoit que le dieu fort boiteux,
Qui est Vulcain, se monstroit vertueux
Vers les armes promises atenir [4].
Incontinant, il se va divertir [5]
Au ciel, duquel les eaues viennẽt au monde,
Dont les vapeurs prengnẽt cõmencement,
Ou de Juno la messagiere habunde
Auec son arc et décent parement [6].
Lors Eolus, de tous les ventz le maistre,
Fils de ypotha, faict tous les ventz eulx mettre [7]
En cauernes, Aquillon contraignant,
Pareillement Eurus qui est nuysant,
Et contraingnit cesser tous souflemens.
Et Auster, vent à la pluye tout donné,
Na sceu causer ses violens tourmens,
Car Eolus len eust bien guerdonné [8].

[1] « Vandir » fuir, échapper. Du lat. *vadere*. On ne trouve *vandir* ni dans le gloss. de Lacurne de Sainte-Palaye, ni dans celui de Roquefort.

[2] Mainte bonne histoire. Cette réflexion de l'auteur est placée là comme une consolation offerte aux survivants qui regrettaient les héros morts dans cet horrible incendie. Déjà il a allégué saint Laurent (vers 208), maintenant il allègue tous les martyrs qui périrent par le feu.

[3] « Ils » pour : elles, les eaux.

[4] Il me semble que ceci veut dire : « Jupiter pensait aussi que Vulcain, le dieu boiteux, avait trop bien tenu la promesse qu'il avait faite, de fournir des armes contre les combattants. » Au reste, la ligne 420 est d'une difficile intelligence ; on ne voit pas à quoi se rapporte : *vers*.

[5] « Il va retourner au ciel. » Du lat, *divertere*, se tourner vers, aller loger, etc.

[6] « Et décent parement, » et son écharpe, l'ornement qui convient à Iris, qui la distingue. (Lat. *decere*.)

[7] « Fils de Ypotha, » fils d'Hippothès.

[8] « Guerdonné, » récompensé.

Lors, l'air sommoit et la mer fremissoit;
[435] La mer cryoit, et vagues se gectoient
De toutes pars; la grant pluie yssoit,
Et les humains de tes faict souspiroient.
Lors Jupiter fist cesser la tempeste;
Pluyes appaisa, les nues clarifia;
[440] Chũn ryoit et alors faisoit feste,
Car l'air jnfaict du tout purifia,
Dont, après, fut en son pallays receu;
Et lui, joyeulx, quant il eust ce conceu,
En portant ceptre dyuiere en la main [1],
[445] Feist lors plaisir aux humains souuerain.
Le iour fut cler, les vndes pacificques;
Lestincelle, dont chaleur procéda,
Pareillement les gonffres plutonicques
Par son vouloir et vertu, exceda [2];
[450] Et Neréa Neptune ia délaisse
Aux froides eaux affin que le nefz blesse [3].
Lors iupiter au hault lieu cest rendu,
Et a couuert la terre de noirseur;
En diuisant chascun bellicateur [4],
[455] Triumphamment a le ciel conscendu [5].

Translacion de lepitaphe Herueu Portmoguer.

Nobles princes, le nom Herueu le garde,
Soubz la pierre qui les os ne regarde;
Il a osé sur les Angloys saillir,
Qui lors voulloient le pais assaillir,
Par le moyen de royalle nef.
Il a gardé tous les Franeois de gref [6].
Et pour garder le pays de langueur,
En mer est mort, comme loyal vainqueur.
Laige passé deulx Décius mémoire [7]
Mais de cestuy sera plus grant mémoire.

[1] Sceptre d'ivoire.

[2] « Par son vouloir et sa toute-puissance, l'astre qui donne la chaleur eut bientôt vaincu le gouffre allumé par Pluton. »

[3] Ceci est tout à fait inintelligible pour moi.

[4] « En séparant les combattants, les flottes. »

[5] « A le ciel conscendu; » a monté au ciel. (Lat. *conscendere.*)

[6] « De malheur. » C'est l'italien *gravezza,* chagrin, peine, désagrément; du lat. *gravis,* pesant.

[7] « L'âge passé deux Décius mémoire, » raconte, fait mention de.... (Lat. *memorare.*)

Champ (sic) royal composé par ledit translateur.

Théophastus, éloquent orateur,
Et Cycero, en oraison parfaict,
Demostène, trèssouverain lecteur,
Ne suffiroient, tant par dit que par faict,
A excoller ton paouoir magnanyme [1].
Tes grans vertus et ta face benigne,
Ton bon voulloir et liberalité,
Tes haultz effectz et maintien gracieux [2].
Qui te nomment par singularité,
La plus saige qui soit dessoubz les cieulx.

Noble trésor, des françoys protecteur,
Aide et secours qui nobles cueurs actrait [3],
Il te plaira de ton bellicateur
Faire assauoir le trèsloyal effect,
Lequel na craint force bruyne [4],
Pareillement tumber en grant ruyne,
Pour agréer a ta grant dignité,
Ta clémence, qui est don precieux,
Te repute ainsy que tu as merité
La plus saige qui soit dessoubz les cieulz.

Le roy des roys, de tous sublimateur,
A bien permys que tu nauroys forfaict;
Mais a voulu, cõme ton créateur,
Que descendrez au monde putréfaict [5],
Ce non obstant que tu prins ta racine
Du bon Brutus, dont amplement sassigne [6]

[1] « Excoller; » honorer. (Lat. *excolere.*)

[2] « Tes hauts effets; » tes grands travaux.

[3] « Actrait, » attiré. (Lat. *attrahere.*)

[4] Bruyne n'a pas ici le sens de : petite pluie; il signifie : brûlure, et vient du lat. *pruina,* à qui l'on donne pour origine le verbe *perurere* (*urere,* brûler, *per,* beaucoup). Le vers est trop court; je pense que Bretagne avait écrit :

Lequel n'a craint braver force bruyne.

On trouve souvent *bruir* pour : brûler, dans les écrivains du moyen âge. Voir Lacurne de Sainte-Palaye, aux mots *brui, bruir.* De Sainte-Palaye ne donne pas *bruyne.*

[5] « Que descendrez », que descendroit, qui est en rapport de temps avec : « tu n'aurois forfaict. » Le monde putrefaict, c'est le monde corrompu, je n'ai pas besoin de le dire.

[6] « S'assigne, » se marque, se prouve.

Par tes beaux faiz et ta sublimite
Erection et ensuyte des dieux:
Tant que tu es par ta bénignité
La plus saige qui soit dessoubz les cieulz.

Pouoir diuin est ton bon zélateur,
Et ton bon bruyt ne fut iamais deffaict[1],
De grans honneur le sainct opérateur
Garnist ton corps sans quil fut imparfaict;
Et la raison de céleste machine
Sauf le parler, saulcun faulx ou machine,
Descendue est de ta générosité
Dont es dicte malgré tous enuyeux
Par ce refrain longuement récité[2]
La plus saige qui soit dessoubz les cyeulx.

Or n'est besoing de tenir grant longueur;
Car en ce cas mon induyt n'est pas faict[3].
J'ay soustenu et soustiendrez langueur
En soustenant que, en tout temps, ton bien faict
A prouffité pour expeller rauyne[4].
La descense est astrifere et diuine[5],
Par quoy tu vaulx, par ton illustrité[6],
Et prendre nom qui nest sédicieulx
Estre dicte selon le myen dicté[7]
La plus saige qui soit dessoubz les cyeulx.

Enuoy.

O princesse par la diuinité,
Royne et dame, voulloir audacieux
Dit que tu es ainsy que ay medité
La plus saige qui soit dessoubz les cyeulx.

[1] « Ta bonne renommée ne fut jamais contestée. » (Lat. *deficere*, manquer.)

[2] Le compliment peut être très-galant; mais, assurément, il est d'un tour fort pénible, et la bonne reine dut avoir quelque peine à en comprendre toute la délicatesse.

[3] « En ce point je ne me suis pas trompé. » Induict, du lat. *inducere*, induire en erreur.

[4] « Ravine, » malheur. Ravine ne peut avoir, dans ce vers de Choque, le sens de débordement d'eau, grande pluie (bas-lat., *lavina*, Du Cange); il doit être là pour *ruine* ou malheur.

[5] « La décence est divine. » Astrifère est une redondance pour donner plus de force à *divine*.

[6] Barbarisme d'un goût fort ordinaire au temps où écrivait Pierre Choque.

[7] Voir plus haut, p. 41.

Rondeau composé par led. translateur exhortant de l'honneur dud. Portmoguer.

Loyal breton, pareillement francoys,
Remercie de Portmoguer laudace;
Son voulloir fut des aultres loultrepasse,
Dont en tout lieu on la cogneu francoys.
Suz nobles cueurs amplement le recoys
En suppliant que nul son nom n'efface :
Loyal Breton.
Il n'a pas craint canons ne fustz de bois [1]
Mais cest montré rempli de toute grâce,
Preux et vaillant; c'est, huy, nom defficace [2],
Qui fait crier chūn à haulte voix :
Loyal Breton.

Revenons maintenant à la bataille dont le combat de *la Cordelière* contre *la Régente* est le seul épisode connu; revenons à ce combat lui-même, et voyons si nous pourrons résoudre les difficultés, au nombre de neuf, que j'ai énumérées au commencement de cette étude.

1° Composition des deux flottes.

Les auteurs les plus voisins de l'événement, auxquels il faut d'abord recourir pour être renseigné sur la question de la composition des flottes, sont muets à cet égard. Humbert Vellay, ou plutôt son traducteur, Nicolas de Langes [3], dans son précis historique, ne dit pas un mot du nombre ni de la grandeur des navires. Polydore Virgile [4], Paul Jove et

[1] Les dards, les piques.

[2] « Son nom est aujourd'hui un nom plein de vertu, de force, de valeur, qui fait chacun crier, etc. »

[3] *Histoire de Louis XII*, trouvée dans la Maison de Nemours; ms. Bibl. roy. n° 8461 (1592). Humbert Vellay était, selon son traducteur, « père spirituel » de Louis XII, « ne l'avoit jamais abandonné en ses voyages et estoit de son conseil le plus estroit. » (P. 1re.) De Langes parle du combat de *la Cordelière* dans le 40e chap. de son histoire, qu'il intitule fort mal à propos : « Combat de la *gallère* de France contre celle d'Angleterre. » (P. 62 du ms.)

[4] *Angliæ historiæ*, lib. XXVII, p. 630, in-fol. 1556. Polydore Virgile dédia son Histoire d'Angleterre à Henri VIII, en 1533.

son traducteur, le seigneur Dupare, Champenois[1], paraissent n'avoir pas mieux connu ce détail de grande importance, surtout pour Polydore Virgile, qui, écrivant une histoire d'Angleterre au point de vue des Anglais, et la dédiant à leur roi, avait dû s'informer auprès des hommes entre les mains desquels étaient les documents les plus certains.

Alain Bouchard[2] ne dit pas le nombre des vaisseaux anglais; seulement, il raconte que « le roi d'Angleterre envoya vers Bretaigne son admiral accompaigné de plusieurs grans navires....; » il ajoute, quelques lignes plus bas: « lesquelz Anglois estoient accompaignez au commencement et pour faire nombre avecques xxx ou xl heurques de Flāmans lesquels alloient au sel et furent arrestés sur la mer par les dits Angloys ». Quant aux Français et aux Bretons, il s'exprime ainsi : « Laquelle chose voyant les Bretons et Francoys qui n'estoient pas assez forts pour résister encontre les nefs et navires, et mesmement des gens qui estoient dedans; aussi pareillement que les dits Bretons et Francoys furent prins au dépourveu et non soy donnant garde des Anglois, ce nonobstant un vaillant capitaine, etc. »

Ainsi, selon le chroniqueur de Bretagne, les Français étaient certainement inférieurs en nombre et en force aux Anglais. Le silence de Polydore Virgile me semble être un témoignage en faveur de cette assertion d'Alain Bouchard; n'est-il pas naturel de penser, en effet, que l'historien d'Angleterre aurait eu soin de faire remarquer, pour expliquer l'issue douteuse de la bataille, qu'au moment où les flottes furent en présence, la française était supérieure à l'autre. Nous verrons tout à l'heure des écrivains anglais adopter l'opinion d'Alain Bouchard.

Martin du Bellay[3] donne des chiffres qui furent accep-

[1] *Histoires de Paolo Jovio, Comois*, in-fol. Lyon, 1552.

[2] *Les grandes annales ou croniques de Bretaigne*. 2e édit. 1541, goth. fol. p. 239.

[3] *Mémoires* (de 1515 à 1547).

tes par les historiens de Bretagne, d'Argentré[1] et dom Lobineau[2], reproduits plus tard par le plus grand nombre des historiens français.

« De rechef, devant Sainct-Mathieu, en Bretaigne, « dit l'auteur des Mémoires,. . . » fut combattu par quatre-vingts navires anglaises contre vingt bretonnes et normandes. » D'Argentré montre le chef de la flotte bretonne-française, « qui n'avoit qu'environ vingt vaisseaux et galions, chargé de quatre-vingts grands vaisseaux... » — « Il fut aussitôt suivi, dit Lobineau, d'environ vingt vaisseaux, tant de Bretagne que de Dieppe; mais, ses ennemis en avoient quatre-vingts ou davantage, la flotte aïant esté grossie par la jonction de trente ou quarante heurques flamandes, qui alloient au sel et qui avoient esté arrestées par les Anglois. »

Lord Herbert[3] ne convient pas que la flotte d'Angleterre ait été forte de 80 navires, ce qu'affirme du Bellay, bien en position de connaître les faits; car il vivait dans le monde de la cour, où les informations sur un événement récent avaient dû être certaines. Voici ce que l'historien de Henri VIII avance sur ce point. Selon lui, le roi d'Angleterre, ayant appris que les Français faisaient de grands préparatifs sur mer, renforça de 25 vaisseaux, commandés par des capitaines choisis parmi les plus braves, la flotte de 20 vaisseaux qui était déjà sous le commandement de son amiral. Cette belle flotte, en arrivant sur la côte de France, trouva, ajoute-t-il, 39 voiles sortant de Brest, et les attaqua[4].

Admettons que Martin du Bellay se soit trompé sur le

[1] *Histoire de Bretagne*, in-fol. p. 1033.

[2] *Histoire de Bretagne*, in-fol. t. I^er^, p. 833. Je ne cite pas Dom Taillandier, qui copie à peu près littéralement d'Argentré.

[3] *The Life and Reign of King Henri the eighth*, in-fol. London, 1683.

[4] Reproduisons le texte de lord Herbert : « The French, in the mean while, making great preparatives by sea, our king thought fit to reinforce his fleet, adding to twenty ships under the command of his admiral, five and twenty moder under the command of the choicest, of those gallands, that attendet him... This brave fleet chancing to meet thirty nine sail coming out of Brest in Bretaign assaulted them. » P. 25.

nombre des navires français-bretons, et qu'il faille tenir pour bon le chiffre 39 donné par Herbert, encore devra-t-on reconnaître que la flotte de Louis XII était dans un état réel d'infériorité, relativement à celle de Henri VIII, que l'historien anglais compose de 45 bâtiments de guerre.

Mais comment, entre Martin du Bellay et lord Herbert, peut-il y avoir, quant au nombre des vaisseaux anglais, une si grande différence? N'est-ce pas que du Bellay, d'accord avec Alain Bouchard, compte dans la flotte anglaise les 40 hourques flamandes que l'amiral anglais avait forcées de prendre parti contre la France, et qu'Herbert a soin de ne pas mentionner ces auxiliaires, qui n'étaient pas sans valeur assurément, puisqu'on les contraignit à combattre.

Si ces hourques avaient été de pauvres barques montées d'un très-petit nombre d'hommes désarmés, l'amiral n'en aurait pas voulu, elles l'auraient gêné, et, loin de les retenir, il se serait hâté d'en débarrasser le champ de bataille. Mais il n'en était pas ainsi. Ces hourques étaient des navires d'une assez grande importance, comme le prouve le passage suivant des *Faits de la marine et naviguaige*, par Antoine de Conflans, document que je fis connaître en 1842[1] : « En la Hance Tutanique, Holande, Zelande et Breban, y a gros nombre de hourques qui viennent par flotes en Brouage, ou en Bretaigne, ou à Sainct-Tunal (Setubal), en Portugal, querir du sel; et sont gros navires de deux cens, trois cens, quatre cens, cinq cens, et jusques à six cens tonneaux, et quelcunes plus grandes[2]. » Si l'on se rappelle qu'au moyen âge, et jusqu'à l'époque où une marine militaire fut constituée pour protéger le commerce

[1] Manuscrit de la Bibl. roy. n° 7168-33-A, que j'ai publié dans les *Annales maritimes*, en juillet 1842. En se reportant à cette publication, on verra que l'ouvrage du capitaine de mer Antoine de Conflans fut composé entre 1514 et 1522, c'est-à-dire qu'il est contemporain des faits qui sont l'objet de cette discussion.

[2] On trouvera, tom. II, pag. 216 de mon *Arch. navale*, des détails sur les hourques, qui corroboreront ce témoignage d'Antoine de Conflans.

maritime et défendre les navires marchands, les bâtiments qui faisaient le grand et le petit cabotage avaient des équipages nombreux et bien armés[1], on comprendra que 40 hourques d'un tonnage moyen de 400 tonneaux ne durent pas être d'un médiocre secours pour les 45 navires royaux que mentionne Herbert; on s'expliquera très-bien aussi pourquoi Alain Bouchard dit, à propos des navires flamands : « Car n'eust été la tromperie des dicts Anglois, qui arresterent les dictes hourques, ilz ne s'en fussent pas ainsy retournez (en Angleterre), ce nonobstant qu'ilz y perdirent plus que ceulx de France et de Bretaigne. »

Maintenant, faut-il douter de la présence des 40 hourques à la bataille du 10 août 1513, parce que lord Édouard Herbert de Cherbury n'y fait point allusion? Je pense que non. On connaît la partialité de l'historien de Henri VIII, et l'on se rend aisément compte des motifs qui lui firent passer sous silence l'affaire des hourques, en même temps qu'il grossissait le nombre des navires franco-bretons. Il y a d'ailleurs une observation à faire qui jugera la question peut-être. La chronique d'Alain Bouchard avait paru longtemps avant que lord Herbert écrivît son histoire, avant même qu'il fût né; elle était connue à Londres comme en France, où elle jouissait d'un assez grand crédit. Comment Herbert, s'il n'avait pas admis la présence des hourques flamandes dans les rangs de la flotte anglaise, n'aurait-il pas protesté contre l'assertion du chroniqueur, qui faisait injure à l'Angleterre, d'abord en supposant que son amiral avait pu faire violence à des neutres jusqu'à les contraindre de prendre part à une bataille qui devait leur coûter du monde et des navires; ensuite en avançant que, malgré l'assistance des 30 ou 40 hourques, « les Bretons mirent les Angloys en fuitte? » Et si par hasard Alain Bou-

[1] Voir, sur les armements des navires du moyen âge, le Mémoire n° 6 de mon *Arch. nav.*, et notamment la note ** de la pag. 218, t. II, et les pag. 263 et 264 du même volume

chard avait échappé à lord Herbert, d'Argentré, dont l'Histoire de Bretagne avait paru, en 1582, à Rennes, puis, en 1588, à Paris, lui était-il aussi resté inconnu? Ce n'est pas admissible.

Ainsi, quant à lord Herbert de Cherbury, s'il dit la vérité sur le nombre des navires de guerre dont se composait la flotte réunie par ordre d'Henri VIII, il ne mentionne pas le secours que l'amiral anglais tira de 30 ou 40 hourques, armées chacune de 100 à 140 hommes, et puis il porte à 39 le nombre des vaisseaux français-bretons, qu'avec une autorité non moins grande Martin du Bellay ne porte qu'à 20. Au reste, l'aveu de lord Herbert nous suffirait; et, malgré l'évidence, nous pourrions admettre que 39 bâtiments bretons et normands se battirent contre 45 bâtiments anglais seulement [1].

[1] John Cambell, dans ses *Lives of the british admirals*, adoptant la version de Herbert, qualifie l'armement fait par Louis XII pour repousser les Anglais qui ravageaient la côte de Bretagne, d'armement vraiment extraordinaire. Puis il ne dit pas de quel nombre de vaisseaux était la flotte de l'amiral d'Angleterre sur la côte de Brest, quand Henri VIII fit préparer à Porstmouth, devant ses yeux, une escadre de 25 gros navires : « King Henry sent a squadron of five ad twenty tall ships, which he caused to be fitted out under his own eye at Portsmouth, to the assistance of the admiral. » (P. 339, t. I^er^, éd. de 1817.) Quant aux hourques, pas un mot. Hume copie plus naturellement lord Herbert; il montre le commandant anglais allant vers la rive bretonne avec une flotte de 45 voiles, et rencontrant, à la sortie de Brest, une flotte française de 39 bâtiments. Il se tait sur le secours donné par les hourques flamandes. (Voy. *Hist. of Engl.* t. III, p. 422, éd. de Londres, 1792.) T. Smollet ne dit pas de quel nombre de vaisseaux Henri VIII renforça la flotte de son amiral, dont il laisse aussi ignorer la force au moment de sa présence sur les côtes de Bretagne; et il dit, à peu près comme J. Cambell, que le roi de France avait une armée puissante : « The French king had fitted out a powerful navy. » (V. *Hist. of Engl.* t. V, p. 352, édit. de Londres 1758.) Des hourques, rien. Ainsi, on le voit, chez les auteurs anglais, c'est un système persistant qui repousse la vérité sans discussion, sans critique des documents. Pourquoi Smollet, qui cite Martin du Bellay, ne prend-il pas la peine, quand il refuse d'admettre ses chiffres, de les discuter sérieusement? Il y a mieux, quant aux hourques : Holinshead, Herbert et Lediard font figurer les 40 navires au combat livré vers le commencement d'avril 1513, mais du côté des Français, et non du côté de l'amiral de la flotte anglaise! Le déplacement est aussi étrange que hardi. Lediard dit que les Français, pour se garantir du premier feu de l'armée

Nous ne savons ni les noms ni la force des navires français qui eurent part à la journée devant Saint-Matthieu; les historiens ne nous ont pas conservé la liste des vaisseaux anglais qui leur furent opposés. Un document publié par Rymer (vol. XII, pag 326) nous fait connaître quelques *ships* qui présumablement faisaient partie de la flotte britannique. Ce document est une convention[1] passée, en 1512, entre Henri VIII et Édouard Howard son amiral, convention par laquelle ledit amiral s'engageait à avoir sous ses ordres 15 nouveaux navires dont voici les désignations : *le Régent,* ou *la Régente*, comme l'ont nommée les auteurs français, Pierre Choque entre autres, du port de 1,000 tonneaux; *la Mary-Rose,* de 500 tonneaux; *le Peters-Pomegranate,* de 400 tonneaux; *le Nicolas-Reede*, de 400 tonneaux; *le le Mary-and-John,* de 260 tonneaux; *l'Ann*, de Greenwich, de 160 tonneaux; *le Mary-George*, de 300 tonneaux; *le Dragon*, de 100 tonneaux; *la Barbara,* de 140 tonneaux; *le George*, de Falmouth, de 140 tonneaux; *le Nicolas*, de Hampton, de 200 tonneaux; *le Martenet,* de 140 tonneaux; *le Genet,* de 70 tonneaux; *le Christophe-Davy,* de 160 tonneaux; *le Sabyen*, de 120 tonneaux.

Nous verrons, quand nous traiterons de l'importance relative de *la Cordelière* et de *la Régente*, ce que le document conservé par Rymer nous apprend sur l'armement de la nef d'Angleterre, *la Régente.*

2° Les noms des amiraux.

L'auteur des *Vies des amiraux d'Angleterre,* John Cambell, donne pour amiral à la flotte de Henri VIII, au moment de la bataille du 10 août 1513, sir Edward Howard, lord amiral, dont il fixe lui-même la mort au mois d'avril

ennemie, avaient joint ensemble 34 hourques, rangées sur une ligne, à une certaine distance de leurs vaisseaux; elles devaient servir de brûlots, et être lancées sur les Anglais à la faveur de la marée.

[1] *Indentura inter dominum Regem et Edwardum Howard, capitaneum generalem armatæ super mare. — Henry VIII anno regni tertio; anno Domini 1512.*

1513, après le combat que ce général eut à soutenir contre notre Prégent de Bidoux [1]. Cette erreur, qui est celle d'Her-

[1] Prégent de Bidoux, d'une famille de Gascogne, était chevalier de Rhodes. Jean d'Auton nous le montre, en 1501, dans l'armée qui partit de Toulon, sous les ordres de Philippe de Ravestain, pour aller à Gênes : « Et un gentilhomme gascon, nommé messire Prégent de Bidoux, capitaine de quatre galères, par forces moult vives, bien équippées et fort redoutées en mer. » Nous le voyons arriver devant Naples avec la flotte (chap. XIV, 3e part. des Chroniq. du même J. d'Auton). Le 25 octobre 1501, nous le trouvons devant Métélin. Prégent, dit le chroniqueur, chap. XXVIII, « fut, par ledit seigneur de Ravestain, envoyé visiter la ville, et icelle aviser, pour savoir la descente de l'île et les lieux les plus à main pour mettre le siége devant la ditte ville. » Après la levée du siége de Mételin, pendant lequel Bidoux avait fait bravement son devoir, le commandant des quatre galères alla avec les Vénitiens à l'île de Sainte-More que tenaient les Turcs, et que prirent les chrétiens, « à l'aide dudit Prégent. » (J. d'Aut. chap. XXX.)

Les Vénitiens voulurent alors s'attacher l'habile et vaillant chevalier de Rhodes; ils lui proposèrent une grosse pension et le commandement de vingt galères, qu'il refusa, disant « qu'il étoit au roi et que jamais, tant que son service lui seroit à gré, un autre maître n'auroit sa foi. (*Ibid.*) Prégent, quittant les Vénitiens, alla, avec ses galères, vers les côtes de Sicile, puis en Calabre et en Pouille, où « souventefois rencontra par mer le renfort d'Espagne, et souvent le détroussa, et, une fois entre autres, que les Espagnols allaient à grand naviguaige avitailler leur armée. »

Dans le combat que Prégent livra aux Espagnols, il se blessa en parcourant sa galère pour exciter son équipage; un clou lui traversa le pied, ce qui, joint au besoin qu'il avait de faire réparer ses navires, l'engagea à entrer dans le port d'Otrante. La trahison du Vénitien qui commandait cette ville le força de couler lui-même ses galères, après les avoir désarmées, de peur que les Espagnols, entrés après lui à Otrante, ne les brulassent et ne puissent se vanter d'avoir vaincu un officier au service du roi de France. (*Ibid.* et Daniel, tom. I, p. 409.)

Nous retrouvons Prégent de Bidoux sur les côtes de Catalogne avec une flotte que maltraita la tempête, et qui fut obligée de regagner les ports de France. (Daniel, *ibid.*) Il reparaît au siége de Gaëte en 1504. (J. d'Auton, chap. X, 5e part.) A l'affaire du Garigliano, nous le voyons construire un pont de bateaux pour faciliter le passage des Français; puis, au moment de la retraite, chercher à sauver l'artillerie et les malades, les embarquer malgré les violences d'une tempête; mais les perdre, l'ouragan ayant redoublé de force et fait chavirer toutes les embarcations, celle de Prégent excepté, « qui à lances et à piques, fut sur l'eau à force soutenue, mais toute pleine d'eau; si que les bords à peine paraissaient. » (J. d'Auton, chap. XVI et XXI.)

Quelque temps après, Gênes se révolte contre le joug de la France, et Prégent, avec ses quatre galères et huit galions, bloque hermétiquement le port et la côte, aidé dans ce blocus par Miguel Pastor, que le roi d'Aragon avait envoyé à Louis XII avec quatre galères et deux fustes. (J. d'Auton, chap. XVI 6e part.)

bert et de Polydore Virgile, et que partagèrent Lediard, Hume et Smollet, John Campbell ne l'aurait pas commise,

Nous perdons de vue Prégent, de l'année 1507 à l'année 1513, où il combat Edouard Howard. Le chevalier de Bidoux rentre dans la Méditerranée avant la fin de 1513; il a le commandement d'une escadre de neuf galères et de quelques autres navires, avec lesquels, appuyant Antonelle Adorno, il contribue à gagner Gênes à Louis XII : « Hoc ipso tempore classis gallica, quæ novem « triremibus, et aliis aliquot navigiis constabat, Præiane præfecto, Genuam « opportuna occasione missa est. » (Belcarius, *Rerum gallicarum commmentarii*, p. 412.)

Au commencement de 1514, le conseil de l'ordre de Rhodes lui donne le prieuré de Saint-Gilles, vacant par la mort récente de Charles Aleman de la Rochechenard, en récompense des bons services qu'il avait rendus à la Religion pendant le magistère d'Aubusson, avec les quatre galères qu'il commandait pour le roi de France, et qui étaient à la solde de Rhodes : « In ricompense « de' buoni servigi ch'alla Religione fatti haveva, in tempo del cardinal gran « maestro d'Aubussone, con quattro galere del rè di Francia da lui capitaneg- « giate, lequali erano al soldo della Religione. » (Bosio, *Istor. della sacra Religione*, t. II, p. 613.)

C'est vers cette époque que le père Fournier et Anquetil font mourir Prégent de Bidoux, des suites d'une blessure, reçue dans un combat livré aux Anglais sur la côte même d'Angleterre. (*Hydrographie*, p. 244, 2e édit.; *Hist. de France.*) C'est là une erreur grossière, car, en 1522, nous voyons Prégent dans l'île de Lango, dont il était bailli, repousser l'attaque des Turcs. A cette affaire, il eut un cheval tué sous lui. (Bosio, tom. II, p. 650.) Dans la même année, au siége de Rhodes, le prieur de Saint-Gilles partagea le commandement de l'artillerie avec le bailli de Mayorque, frère Désiré de Tollone, dit Sainte-Jalle. (Bosio, p. 655; Bauduoin, *Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem*, t. I, liv. IX, p. 242.) Sa conduite, dans cette circonstance, confirma toute l'estime que ses frères avaient conçue pour lui. Il fut blessé au col d'un coup d'escopette qui ne le tua point : « Sclopeti glandem in collum Preianes Bidoxius accepit. » (Belcarius, p. 517.)

On croit que Prégent de Bidoux mourut à l'âge de soixante ans, à Nice, des suites des blessures qu'il avait reçues en 1528, dans un combat contre une galiote turque. On ne sait point quels furent les commencements de cet illustre officier, dont le vieux Bauduoin fit cet éloge naïf: « Homme fort vaillant et hardy et de grande expérience, spécialement en faict de marine, et heureux, qui supportait facilement le froid et le chaud, et nourry au travail dès son enfance. »

Dans son *Histoire maritime de France* (2e édit. 1844, in-12), M. Léon Guérin, parlant de Prégent de Bidoux, s'exprime ainsi : « Ce valeureux et expérimenté capitaine, qui apartenait à cette même famille de Prégent, laquelle avait précédemment donné à la France un amiral, le seigneur de Coëtivi et de Retz, tué d'un coup de canon, etc. » Ce passage contient une erreur échappée à la rapidité du travail d'un historien très-supérieur, en général, à ses devanciers. M. Léon Guérin parait avoir cru que Prégent était un nom de famille, quand

s'il eût ouvert les *Mémoires* de Martin du Bellay, contemporain de l'événement. Du Bellay place la bataille livrée par Prégent à Edward Howard, avant le combat de *la Cordelière*, et il dit : « fut blessé ledit amiral, qui mourut peu de jours après. »

L'auteur des *Mémoires* a certainement raison ; nous voyons, en effet, que l'armement fait en Bretagne pour s'opposer aux tentatives des Anglais contre les provinces maritimes de France, date de septembre ou d'octobre 1512. Dom Lobineau dit formellement, en s'appuyant sur des titres officiels, qu'il avait sous les yeux : « Le roi fit armer une flotte en Bretagne, dont Jean de Thenoüenel fut nommé admiral le 8 octobre (1512). Il eut ordre de faire le serment (en cette qualité) entre les mains du chancelier de Bretagne ; Odet de Poyon, capitaine de Vanny, et Olivier de Lanvaux, seigneur de Beaulieu, furent chargés, avec Thenoüenel, de faire la revue des capitaines et des maistres des navires qui devoient servir dans cette flotte. » (*Hist de Bret.* tom. I, p. 831.) Les galères, au nombre de quatre, comme le dit Martin du Bellay, d'accord en cela avec Jean d'Auton, et non de six comme l'ont avancé plusieurs historiens modernes, les galères amenées par Prégent, de la Méditerranée, où elles étaient sous ses ordres, ne passèrent, à ce qu'il paraît, dans l'Océan que vers le mois de mars, assez peu favorable à la navigation de ces navires légers dans une mer rude et difficile après la saison d'été. Si donc Édouard Howard se battit un 25 avril contre une flotte française où

c'était un prénom assez commun au moyen âge. Il y eut sept membres de la famille de Coëtivi qui eurent ce prénom, et l'amiral mort en 1450 était Prégent VII. Mais ce prénom était si peu patronymique qu'il y a trois Alain de Coëtivi pères de Prégent II, Prégent IV et Prégent VII, et fils de Prégent I, Prégent III et Prégent VI. D'ailleurs les Coëtivi étaient Bretons et Bidoux était gentilhomme gascon, ainsi que le dit Jean d'Auton, qui, dans ses Mémoires, cite un autre Prégent de la famille bretonne des Jagu, aussi étrangers aux Coëtivi qu'aux Bidoux. Ce Prégent de Jagu était valet de chambre du roi Louis XII ; il se comporta très-bravement au siége de Metelin

étaient les galères de Bidoux, ce fut assurément le 25 avril 1513 et non pas 1512.

Une lettre, adressée par le roi d'Écosse au roi d'Angleterre, et rapportée par John Campbell, qui la croit un témoignage en faveur de son opinion, appuie au contraire la mienne. Le roi d'Écosse écrit à Henri VIII que la mort de son amiral, tué dans une glorieuse rencontre contre les galères françaises, est assurément un grand dommage pour lui : « Surely, dearest brother, we think more loss is to you « of the late admiral, who, deceased, to his great honour, « than the advantage might have bean in winning all the « french gallies. » Or, cette lettre est du 24 mars 1513, et John Campbell, ne tenant pas compte de la différence qui existe entre l'ancienne et la nouvelle manière de compter les années, croit qu'elle est antérieure au 25 avril 1513, quand elle lui est postérieure d'à peu près un an. En effet, selon les auteurs de l'Art de vérifier les dates, l'année 1513 commença le 11 avril et finit le 27 mars suivant ; une lettre du 24 mars est donc postérieure au 25 avril de 11 mois et 16 jours ou de 352 jours. Rendue à sa véritable date, la lettre de Jacques IV prouve contre Campbell et non pour lui.

Le jour du combat de *la Cordelière* contre *la Régente*, l'amiral de la flotte anglaise n'était donc pas Édouard Howard, comme l'ont avancé Lédiard et John Campbell, peut-être d'après Francis Godwin, qui, dans ses *Annales rerum gallicarum Henri VIII, Edwardo VI et Maria regnantibus* (1653), confond ensemble les batailles du 25 avril 1513 et celle du 10 août. C'était Thomas Howard, le frère du lord amiral, qui lui avait succédé et qui commandait la flotte anglaise au mois d'août.

Quant au commandement de la flotte française, il n'appartenait point au capitaine de *la Cordelière*, comme l'avancent John Campbell, Hume, d'Argentré, et Mézeray, qui, par parenthèse, ne fait aussi qu'une affaire des batailles du 25 avril et du 10 août. On a vu tout à l'heure que Lobineau

nomme l'amiral : Jean Thenoüenel. Polydore Virgile ne donne point le nom du général breton, qu'il avait très-bien pu ne pas savoir, mais il fait comprendre très-clairement que ce général n'était point Portzmoguer ; car, parlant de *la Cordelière*, qui, dit-il, était à l'ancre devant Brest au moment où parut la flotte anglaise, elle appareilla sans l'ordre de l'amiral, et saisit ardemment l'occasion qui lui semblait offerte de faire une belle action : « Nihil cum præ- « fecto communicat, sed in eam (occasionem) magno se « impetu concitat. » Notre Pierre Choque (et en sa qualité de roi d'armes il connaissait tous les dignitaires des cours de France et de Bretagne), notre Pierre Choque, dans son poëme, ne donne nulle part à Hervé la qualification d'amiral, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si Portzmoguer avait eu ce titre ; il l'appelle seulement le capitaine. (Voy. vers 38, 298.)

3° *Date de la bataille.*

Humbert Vellay, ou, pour mieux dire, Nicolas de Langes, son traducteur, car nous ne connaissons point le latin du confesseur de Louis XII, ne dit point en quelle année eut lieu la bataille à laquelle on voit que je donne pour date certaine le 10 août 1513. Lord Herbert, Lediard, Hume, Smolett, John Campbell, John Stow [1] et, avant eux, Martin du Bellay, fixent à l'année 1512 l'époque de cette affaire, que les plus exacts, du reste, rapportent au jour de Saint-Laurent, c'est-à-dire au dixième jour du mois d'août. Belcarius, Mézeray, le père Daniel, d'Argentré, Dom Taillandier, qui le copie, et Dom Lobineau s'accordent avec l'auteur de la Chronique de Bretagne, le vieil Alain Bouchard, qui dit en propre termes : « Et ce fut faict le jour de Sainct-Laurens, au mois d'aoust mil cinq cens et XII. » Cette date, qui s'accorde très-bien avec celle de l'ordonnance par laquelle Jean de Thenoüenel fut nom-

[1] *Annales or a general chronicle of England*, London, 1631

mé au poste d'amiral de la flotte (8 octobre 1512), doit être la véritable.

Le poëme de Pierre Choque ne nous donne aucun autre renseignement sur ce fait, que celui qu'il est naturel de tirer de l'allusion au martyre de saint Laurent, contenu dans les vers 208-213. Cette allusion précise bien le jour, mais ne nous apprend rien quant à l'année. La rareté des manuscrits du poëme français et de celui de Brice me semblerait être, quand Alain Bouchard serait moins précis, une bonne raison de croire que la bataille eut lieu en 1513 plutôt qu'en 1512. En effet si, comme je le pense, la mort de la reine, arrivée le 9 janvier 1514, fut cause de l'oubli où tombèrent tout de suite les ouvrages de son héraut Bretagne et de son secrétaire Brice; si, entre le combat et le trépas d'Anne de Bretagne, il n'y eut qu'un intervalle de cinq mois, on comprend très-bien comment un très-petit nombre seulement de copies des deux poëmes put être exécuté, et comment, ce nombre étant tout au plus de quatre ou six, il n'y en a plus qu'un exemplaire de connu. Mais s'il existe entre l'action de Portzmoguer et la mort de la reine de France un intervalle de dix-sept mois, la rareté des manuscrits devient assez extraordinaire et ne peut guère s'expliquer. Cette considération me paraît fortifier la proposition à laquelle on a pu opposer avec quelque apparence de fondement celle de Martin du Bellay, qui était contemporain.

4° Quel parti prirent les deux flottes à la fin de la journée.

Les auteurs sont partagés sur ce point assez important de l'histoire maritime de l'Angleterre et de la France, pendant l'année 1513; et c'est là surtout que les prétentions de l'esprit national se font jour dans les récits des historiens. Lord Herbert ne fait point difficulté d'avancer, du ton le plus assuré, qu'après l'incendie de *la Cordelière* et de *la Régente*, le reste des vaisseaux français fut saisi d'un tel effroi, qu'il se retira tout de suite, partie à Brest, partie aux

îles voisines. « The rest of the French were so terrified « herewith, that they made away presently, some to Brest, « and some to the isles adjoyning. » Hume reproduit cette version : « the rest of the french fleet made their escape « into different harbours. » Smolett affirme que les Anglais restèrent maîtres de la Manche ; mais il avoue que, dans l'une et l'autre flotte, après la catastrophe qui abîmait les deux grands et braves navires, personne n'eut envie de recommencer le combat : « this dreadful scene interrupted « the combat, and affected both sides in such a manner, « that they had no inclination to renew the engagement. « The french retired to Brest, and the english remained « masters of the channel. »

Cette assertion si tranchante est démentie par Belcarius, qui écrivait un siècle avant Smolett. Il dit que les vaisseaux anglais restants, frappés de terreur, prirent le large : « cæ- « teræ Angliæ naves metu perterritæ in altum vela fecerunt. » Là n'est peut-être pas plus la vérité que dans l'affirmation de lord Herbert. John Campbell me paraît en approcher davantage quand il dit que les flottes se séparèrent, chacune se vantant d'une victoire que ni l'une ni l'autre n'avait probablement remportée : « So that they separated wi- « thout figting each claiming the victory, to with probably « neitheir had a very good title. »

Cet aveu suffit à l'honneur des marins que commandait Jean Thenoüenel, puisqu'il est bien établi que le nombre des navires normands et bretons était inférieur à celui dont se composait la flotte de Thomas Howard. Les Anglais pourront donc, sans que nous élevions aucune réclamation, rejeter comme entachée de partialité la narration d'Alain Bouchard qui se résume par ces deux phrases : « Toutesfoys les dictz Bretons mirent les Anglais en fuitte. . . . . ils (les Anglais) ne s'en fussent pas ainsi retournez cenonobstant qu'ils y perdirent plus que ceulx de France et Bretaigne. »

Au reste, les historiens d'Angleterre auraient, je crois,

mauvaise grâce à imputer à l'esprit de parti cette conclusion de l'auteur français. Alain Bouchard peut se tromper, mais il ne flatte pas nos compatriotes, car il s'écrie : « Et quand le demourant de la dite armée de France eust aussi bien faict son debvoir comme Primoguet, les navires d'Angleterre ne fussent point retournés en leur pays dire des nouvelles aux autres. » Il parle de la grande nef de France qui « tira vers Angleterre sans faire grand encombrier à ses ennemis [1] : car elle fut espouventée de veoir si grant et horrible feu. » Mais, par compensation, il montre la nef de Dieppe se defendant avec courage, « assaillie des dits Angloys par si grant force qu'il n'y demoura chasteau d'avant ni gaillards »; et il ajoute à l'honneur des marins du Croisic : « Et n'eust esté trois ou quatre navires Bretons du Croisic, qui la vindrent secourir et firent eschapper, elle estoit en danger d'estre perdue. »

Pierre Choque, sur le fait de la cessation de la bataille, se contente de dire, vers 454, Jupiter :

« En diuisant chascun bellicateur,
« Triumphamment a le ciel conscendû. »

(Jupiter est monté triomphalement au ciel, après avoir séparé les combattants). Si les Français avaient contraint les Anglais à prendre la fuite à la fin de la bataille, il me semble que Brice et son traducteur n'auraient pas manqué

[1] Je ne sais quelle grande nef de France veut désigner ici Alain Bouchard; il semble que ce doit être *la Charente* ou *la Louise* dont j'ai parlé ailleurs. (Voir *Documents inédits sur l'histoire de la marine au XVI^e siècle. Annales maritimes, juillet 1842.)* Quoi qu'il en soit, l'auteur des Chroniques de Bretagne ajoute à ce qu'il a dit sur ce vaisseau qui s'était mal comporté dans la bataille : « Le dit grand navire de France qui fist haut la voille, alla descendre en quelque lieu d'Angleterre, *et pour cuider recouvrer son honneur* pillèrent (pilla) quelques petits villages. » Il complète son récit en ajoutant : « pour reuenge de ce meffaict, les dits Anglois vindrent quelques temps après faire descente en basse Bretaigne auprès de Penmarc et brulèrent là plusieurs maisons et villages. Mais incontinent qu'il fut venu à cognoissance du grand maître de Bretaigne, il fist si bonne diligence auec l'aide de la commune, que besoing leur fut de reguaigner leurs nauires. »

de noter cette circonstance honorable pour les Bretons et les Français.

On peut conclure de son silence qu'après une mêlée assez rude, les flottes, également frappées des résultats du combat particulier qui anéantissait deux des plus beaux vaisseaux de la France et de l'Angleterre, et regardant, pour ainsi dire, Thomas Knevet et Hervé Porzmoguer comme des champions dont la gloire acquise, dans le duel à mort qu'ils avaient accepté, rejaillissait également sur chaque armée, se séparèrent naturellement, chacune d'elles regagnant ses ports pour réparer ses avaries.

5° *Le nom du capitaine de la nef française.*

Ce nom je viens de l'écrire. A n'en pas douter, c'est *Hervé Portzmoguer* ou *de Portzmoguer*. Pierre Choque, comme on l'a vu plus haut (p. 46), écrit : « Translation de l'épitaphe *Herveu Portmoguer*, » et ensuite : « Rondeau composé par ledit translateur exhortant de l'honneur dudit *Portmoguer*. » Il était Breton et devait savoir, sinon l'orthographe de ce nom, car alors l'orthographe d'un nom était chose essentiellement variable, du moins le son de chacune des syllabes dont il était composé. C'est Alain Bouchard qui paraît avoir transformé, le premier, *Portzmoguer* en *Primoguet;* Martin Du Bellay propagea cette corruption, et l'on voit Hervé nommé *Primauguet* par l'auteur des Mémoires, par Herbert, le père Daniel, Hume et François Godwin (*Gallos sub Primalguerto britone*). Belcarius adopta l'orthographe *Primoguer*, qui se rapproche, au moins par l'assonance, de Portzmoguer : (*Primogherus brito, Chordigeræ præfectus...*) D'Argentré dit : *Primoguet*, et Lobineau adopte ce nom, tout en disant qu'il paraît corrompu et que ce peut être « le nom de Porstmoguer altéré. » Paul Jove dit : *Plumorgher*, et ce nom, qui est presque celui du village breton appelé Plounoguer, est traduit en *Primoguet* par Duparc, traducteur de Jovio. Stow et Lediard font de notre Breton un *Pierre*

Morgan; le continuateur de Monstrelet (p. 245 v°, 3e vol. édit. 1572) écrit : *Primaugay;* Mézeray dit : *Primaudet;* le père Daniel : *Primauget;* un historien anonyme d'Angleterre : *Brimanget;* le père Lelong : *Portemoquer,* et Daru : *Primauquet.*

Le plus moderne des historiens de la marine française, M. Léon Guérin a cru devoir adopter la version vulgaire; il a eu tort de préférer le Primoguet d'Alain Bouchard, quand il avait à choisir entre l'énonciation de ce chroniqueur et celle de Pierre Choque. A la vérité, M. Léon Guérin a bien pu ne pas connaître le poëme que je publie aujourd'hui, ou, s'il l'a connu, il a bien pu ne pas savoir qu'il est du héraut Bretagne, le père Lelong n'ayant pas dévoilé l'anonyme sous lequel se cacha Pierre Choque.

Hervé Portzmoguer était-il gentilhomme et de la maison qu'on voit figurer sur l'Armorial de Bretagne en 1696, comme sur la *Réformation* de 1667? Je le pense. Nous savons que les nefs importantes étaient presque toujours confiées à des hommes d'une bonne noblesse ; ainsi, justement au temps où notre Hervé figure parmi les plus braves des capitaines de mer, nous trouvons que Jacques Guybé commandait *la Cordelière* dans la campagne de Métélin; Jean de Porcon, seigneur de Beaumont, *la Charente;* le marquis de Bade, *le Marais;* Jean d'Auzis, *la Marquise;* Emar de Vesq, *le Lion,* etc. Quelle apparence que la duchesse de Bretagne, la reine de France eût donné la nef qu'elle avait fait construire à grands frais et magnifiquement orner à un maître de nef ordinaire ? De deux choses l'une: ou Hervé Portzmoguer était un marin sans illustration de race, et alors de hauts faits d'armes le recommandaient à la reine, ou bien il avait un beau nom et il attendait une occasion pour l'immortaliser, et Anne de Bretagne, qui l'estimait, avait voulu lui offrir l'occasion d'arriver à la gloire. Je crois que la dernière hypothèse est la véritable, car les exploits de Portzmoguer étant antérieurs au combat du 10 août 1513, nous ne connaissons aucune chronique qui les rapporte. Tout me porte

à croire qu'Hervé appartenait à la famille des seigneurs de Portzmoguer, dont le château a sans doute disparu aujourd'hui, château situé probablement, au xv^e^ siècle, entre l'anse qui porte encore aujourd'hui le nom de Portzmoguer et le village de Ploumoguer. (Voir la carte de Brest et de ses environs, par M. Beautemps-Beaupré, 1822.)

Dans la *Réformation* de 1667 (ms. de la Bibl. roy.), on lit, t. IV, p. 185 : « Porsmoguer. De gueule à huit bezantz d'or et une coquille de même en cœur. » Au-dessous se trouve cette note : « Jan de Porsmoguer épousa Marguerite Calvez ; Guillaume de Porsmoguer épousa Anne de Kermorvan ; Jan de Porsmoguer épousa Anice de Kernech Querault ; Guillaume de Porsmoguer épousa Anne de Lanhalla ; Jan de Porsmoguer épousa Anne le Voyer ; Jan de Porsmoguer épousa Janne Dubois ; René de... Jan de Porsmoguer, sieur de Kermarchar ; Porsmoguer.... déclarés nobles d'extraction le 17 juin 1670. (M. Descartes rapporteur.) » Dans l'Armorial général, manuscrit qui appartient à la Bibliothèque royale, on lit, t. I^er^, fol. 296 v°, de l'Armorial de Bretagne : « François de Portzmoguer, escuyer, S^r^ de Kermarchar, et Anne Legat, sa femme, portent de gueules à huit bezans d'or posés en orle et une coquille de même posée en cœur accolé d'azur à un gantelet ou main dextre armée d'argent tenant cinq flèches d'or ferrées et empennées d'argent.

Au fol. 261 du t. II, on lit : « Christophe Porsmorguer (écrit à la table : Porsmoguer) porte de gueules à huit bezants d'or posez trois, deux et trois, et une coquille de même, en abîme. » Enfin, dans le Mémorial de Bretagne imprimé (in-fol. Rennes, MDCLXXXI), on lit : « *Porzmoqver*, audit lieu, en Plouarzel, évesché de Léon, de gueulles à une fasce d'or chargée d'une coquille d'azur accompagnée de six besants d'or, trois en chef et trois en pointe, 2 et 1. »

Il n'y a pas à hésiter, je crois. Ces Portzmoguer, ces Porsmoguer et ce Porsmoguer inscrits sur les deux registres de la noblesse bretonne furent d'une même famille ; ils

tinrent leur nom du bourg de *Porzmoguer* (orthographe de l'armorial imprimé à Rennes) ou de *Portzmoguer* (orthographe de la carte dressée par M. Beautemps-Beaupré). Les armes sont les mêmes; et, si les orthographes diffèrent, les différences sont légères et n'altèrent que très-insensiblement la forme essentielle du nom. L'Hervé Portmoguer de Pierre Choque ne peut-il être donné à la famille dont je viens de nommer onze membres? Quant à moi, je suis convaincu qu'il lui appartient, et qu'il fut fils ou neveu du second Jean ou du second Guillaume de Portzmoguer mentionné par la Réformation de la noblesse de Bretagne.

Il est bien entendu que, si j'insiste sur ce point, ce n'est pas que je répugne à attribuer à un roturier, à un simple maître de navire, une action d'éclat qui immortalisa son auteur; mais c'est que je tiens à éclaircir toutes les questions qui se rapportent au fait dont je m'occupe [1].

6° *Les noms de la nef brito-française et de la nef anglaise.*

Le nom vulgaire de la nef qui porta si glorieusement au combat du 10 août 1513 les bannières de Bretagne et de France est : *la Cordelière.* Pierre Choque ne lui en donne pas d'autre, et Jean d'Auton la nomme presque toujours ainsi. Cependant il paraît certain que ce n'était là qu'un surnom de ce navire, qui s'appelait *Marie.* Nous lisons, en effet, au chapitre III de la troisième partie des Chroniques de Jean d'Auton, auxquelles il faut toujours recourir pour avoir des notions certaines sur les choses de ce temps-là : « Aussi furent ordonnés pour le roi messire Jacques Guybé, chef de la grande nef de la reine, nommée *Marie-la-Cordelière*, et de six autres grosses nefs de Bretagne, etc. »

[1] Tous les historiens d'Angleterre sont d'accord pour nommer Thomas Knevet le capitaine anglais qui commandait *la Régente.* Ce nom ne fut altéré que par Paul Jove, qui en a fait Thomas Gnivet. Les historiens français, à l'exception de M. Léon Guérin, se sont dispensés de nommer le commandant du vaisseau qui partagea le sort de *la Régente.*

La nef avait donc été baptisée sous le nom de *Marie;* mais ce n'était pas assez pour la reine Anne, à qui le navire appartenait, et qui l'aimait fort, de le placer ainsi sous l'invocation de la mère des chrétiens; elle voulut encore lui donner un autre protecteur, saint François, pour qui elle avait une profonde vénération, parce que, disent quelques auteurs, il était le patron de son père. Ce culte pour le fondateur de l'ordre des religieux dont la ceinture était une corde, Anne de Bretagne le poussa beaucoup plus loin que bien des grands seigneurs qui s'y étaient sérieusement adonnés [1]; elle fit de l'humble ceinture de saint François le support de ses armes; et, à ce sujet, je rapporterai une note qu'on lit dans le vol. n° 158-159 des manuscrits de Fontanieu : « On peut lui attribuer aussi l'usage du cordon appelé Cordelière, que les veuves portent autour de leurs armoiries. Cet usage naquit de la fondation qu'elle fit, à Lyon, d'un couvent de cordeliers. Elle en fit pour les femmes une espèce d'ordre dont le cordon de saint François devint le collier, et il n'en reste d'autres traces, si ce n'est dans les armes des veuves, qui se le sont approprié. »

Je ne sais pas pourquoi le traducteur anonyme de Lediard (t. Ier, p. 198) transforme *la Cordelière* en *le Cordelier*. M. Léon Guérin nomme la nef de Portzmoguer *la Belle-Cordelière;* aucun des documents anciens que j'ai pu avoir sous les yeux ne m'a montré cette variante au nom de *Marie-la-Cordelière* [2]. Pourquoi le nom de *Marie* fut-il

[1] On pourrait dire que cette dévotion au bienheureux François d'Assise fut une mode du XIVe au XVIe siècle. Les couvents d'hommes et de femmes de son observance se multiplièrent à l'infini, et l'on ne put guère plus mourir avec convenance que dans une robe de franciscain. Nous voyons même que le Maure du roi, l'Africain Ortis, fut enseveli dans le vêtement qu'on endossait *in extremis* pour racheter tous les péchés de sa vie :

Puis, en habit de cordelier,
Fut enterré sous ce pilier,

dit l'épitaphe d'Ortis par Clément Marot.

[2] *La Cordelière* était belle assurément; elle passait pour un des plus beaux navires de l'Océan. Alain Bouchard en parle ainsi (fol. 239) : « Une grande

tout à fait négligé, et comment le surnom prévalut-il sur le nom dans toutes les bouches et sous toutes les plumes? Serait-ce que les courtisans voulurent flatter la fondatrice de l'ordre de la cordelière? Ne serait-ce pas plutôt, car il ne faut calomnier personne, et même les courtisans, ne serait-ce pas que le nom de *Marie* étant un de ceux qu'on donnait le plus communément aux navires, il fallut bien, pour distinguer la nef de la reine de tous les bâtimens qui avaient la même patronne, la désigner par son surnom? On dit d'abord *Marie-la-Cordelière*, puis seulement *la Cordelière*, ce qui était plus court. Il est bien probable que les choses se passèrent ainsi.

Les historiens s'accordent à donner à la nef anglaise qui trouva un si terrible adversaire dans *Marie-la-Cordelière* le nom de *la Régente;* Martin du Bellay dit *la Régente-d'Angleterre;* le père Daniel dit *la Reine-d'Angleterre;* Charnock (*Hist. de l'architect. nav.*) confond ensemble *la Régente* et *le Souverain.* « In Windsor Castle, » dit cet auteur, « is an an-« cient picture of a ship named *the Regent,* or *Sovereign* of « england, wich was burnt in an engagement with the french « in 1513. » *Le Souverain* fut un des deux vaisseaux qui combattirent *la Cordelière* au commencement de la bataille; il était commandé par sir Charles Brandon, qui fut depuis duc de Suffolk. On peut s'étonner que Charnock, qui n'avait qu'à ouvrir les histoires de lord Herbert, de Lediard et de John Campbell, soit tombé dans une erreur aussi étrange.

nef nommée *la Cordelière :* laquelle nef la royne de France auoit faict faire en la ville de Morlaix, en basse Bretagne, depuis peu de temps, qui avoit cousté vng gros argent. » A la page 232, le chroniqueur, racontant un voyage fait par Anne de Bretagne, reine, dans la province dont elle était duchesse, dit : « Après ses oblacions et oraisons faictes lui print voulunté d'aller veoir son chasteau de Brest, lequel est situé sur la mer enuiron six lieues dudit lieu de Folgouet. Auquel lieu de Brest estoit pour lors la grant nef nommée *la Cordelière :* en laquelle elle fut deux foys pour veoir et reuisiter, et estoit émerueillée de veoir vng tel vaisseau. »

7° *L'importance relative des nefs* la Cordelière *et* la Régente.

L'*Indentura*, que j'ai citée page 55, contient un article qui fait connaître sinon la grandeur, du moins la force, en hommes, de *la Régente*. Il est ainsi conçu :

« And the said admiral shall have under him, in the said « service, three thousand men, harnessed and arrayed for « the warfare, himself accounted in the same number, ove- « rand above seven hundred soldiers, mariners, and gun- « ners, that shall be in the king's ship, the Regent, a thousand « seven hundred and fifty shall be soldiers twelve hundred « and thirty three shall be mariniers and gunners. »

Ainsi, Édouard Howard, sur les trois mille hommes qu'il devait tenir armés et équipés pour la guerre, devait prendre pour l'armement et l'équipage du vaisseau royal *le Régent*, 700 hommes, tant soldats et matelots que canonniers. Ce chiffre 700 est celui que donne Francis Godwin, d'après Guillaume Monson : « una [navium] 700 habuit propugna- « tores Anglos duce Th. Knevето milite. » *La Régente* était du port de 1,000 tonneaux, comme ledit un article de l'*Indentura* : « That is to say, for the Regent, being of the por- « tage of 1000 tons, fifty dede shares, and four pillotys. »

Quant à *la Cordelière*, nous manquons de renseignements précis sur son tonnage et son armement en canonniers, matelots et soldats. Monson et Godwin, que je citais à l'instant, disent qu'elle portait neuf cents combattans : « Altera « 900 Gallos sub Primalgueto britone. » Ce chiffre est-il bien le véritable? L'auteur des *Rerum anglicarum annales* eut-il des données plus exactes que celles sur lesquelles s'appuie Polydore Virgile, qui avance que, par le combat et l'incendie des deux navires abordés, les Anglais perdirent plus de 600 hommes et les Français plus de 1,000 [1].

[1] « Periere ex Anglis plus sexenti, et in iis Thomas navis prefectus : a Francis major jactura facta est, « temin amplius mille homines desideratos fuisse fama pererebuit. »

Paul Jove paraît n'avoir eu aucune donnée positive sur la force de ces bâtiments ; il en est réduit pour les peindre à employer des périphrases très-vagues, malgré leur forme superlative. La nef de Thomas Knevet était, selon l'auteur italien : « *Immensæ fortitudinis* », et *la Cordelière* : « *Inusitatæ magnitudinis.*

Alain Bouchard ne s'était pas inquiété du nombre des canons, du tonnage des nefs, de l'importance des équipages ; pour lui, *la Régente* était tout simplement « un grand navire » et *la Cordelière* « une grande nef. »

Martin du Bellay et Belcarius, qui racontent le combat en peu de mots, disent que *la Cordelière* était « un navire surpassant les autres (navires bretons et normands) en grandeur. » Mais de *la Régente* ils ne disent rien, sinon qu'elle était « la principale nef des Anglois : *Prætoriam Anglorum.* »

Le père Daniel prétend que la nef de Portzmoguer « pouvoit porter 1,200 soldats sans l'équipage. » Je suis convaincu que Daniel confondit ici *la Cordelière* avec *la Charente*, cette grande carraque si célébrée à la fin du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^, et dont Jean d'Auton dit qu'elle « estoit armée de douze cents hommes de guerre, sans les aides, » et qu'elle avait « deux cents pièces d'artillerie, desquelles y en avoit quatorze à roues tirant grosses pierres et boulets serpentins. » Certainement si *la Cordelière* avait eu ce grand équipage, avec cet armement en bombardes (quatorze), et en fauconneaux et espoirs, Jean d'Auton n'aurait pas oublié de la louer en la comparant à *la Charente*, dont il dit encore : « Pour décrire la grandeur, la largeur, la force et l'équipage de cette carraque, ce seroit pour allonger le compte et donner merveille aux oyans. »

Daru fut effrayé sans doute à la pensée d'une nef du moyen âge armée de 214 pièces d'artillerie qu'il prenait pour 214 canons, et comme il voyait des vaisseaux de 120 canons dans la flotte impériale, il rabattit du compte fait par le père Daniel 114 pièces de canons, et il dit que le

principal vaisseau de la flotte armée à Brest par les soins de la reine Anne, « portait, dit-on, 100 canons et 1,200 hommes, ce qui donne une idée de l'état où l'art des constructions navales était parvenu à cette époque. »

Dom Lobineau est en désaccord complet avec la plupart des historiens au chapitre de la force relative des deux nefs ; il affirme nettement que « *la Régente* estoit beaucoup plus forte que *la Cordelière.* » En cela, il copie Alain Bouchard, chez qui on lit : « Et vient (Portzomoguer) crocher, par grant hardiesse, la plus grand nef d'Angleterre, nommée *la Régente*, qui estoit, sans comparaison, plus grande que *la Cordelière.* » Si *la Régente* avait eu cette supériorité sur la nef française, Brice aurait certainement tiré parti de cette circonstance.

Pierre Choque ne peut malheureusement point nous aider à sortir de l'embarras où nous jettent de si singulières assertions et des contradictions si formelles ; chez lui, *la Cordelière* est une « grant nef, de grant dignité et de parfaite excellence, une grant nef souveraine » : et *la Régente* est « la principalle nef des Anglois, et un grant navire, » mais c'est tout. Brice n'avait pas osé mêler le positif des chiffres au langage figuré de la poésie, et son translateur se contenta de quelques épithètes qui nous apprennent seulement que *la Régente* et *la Cordelière* étaient comptées parmi les plus grands vaisseaux du temps.

Je serais tenté de croire, avec Francis Godwin et Monson, que le vaisseau de la reine Anne avait 900 hommes d'équipage, car je ne suis pas arrêté par le chiffre 2,000, auquel d'Argentré prétend que s'éleva le nombre des victimes tant anglaises que françaises [1]. L'historien français lut trop rapidement le passage de Paul Jove où se trouvent les mots : « *Duo millia hominum,* » et il ne s'aperçut pas que Jovio fait périr non-seulement *la Régente* et *la Cordelière*, mais avec

[1] « Le feu se prit en sorte que tous les deux furent ensemble brulez en un instant, et ceux qui estoient dedans perirent jusques à deux mille hommes. »

elles *le Souverain*[1], qu'il montre acharné pendant toute la lutte contre le navire français, ce qui est une erreur, du moins quant à la dernière partie du combat. John Campbell ne se rangea pas, comme je le fais, au sentiment de Godwin, car il dit que, tant Anglais que Français, il périt là plus de seize cents hommes[2].

Quoi qu'il en soit de la force de *la Cordelière* et du nombre de ses défenseurs, les auteurs français l'ont faite plus grande que *la Régente*, et j'y consens : car, eût-elle été grande comme *la Charente*, ce que je nie; eût-elle été montée par plus de 1,000 hommes, comme le dit Polydore Virgile, ou par 1,200, comme l'avance le père Daniel, ce que je ne crois pas davantage; eût-elle porté enfin les 100 canons que lui prêta naïvement Daru, son combat serait encore un des plus glorieux que puisse raconter un historien de la marine, comme on va le voir.

8° *Circonstances du combat entre les deux nefs.*

Humbert Vellay, Alain Bouchard, Martin du Bellay, d'Argentré, John Stow, Francis Godwin, le père Fournier, dom Lobineau et le père Daniel, parmi les auteurs anciens; Domairon, Daru et M. Léon Guérin, parmi les modernes, ne donnent, pendant la seconde période du combat, que *la Régente* pour adversaire à *la Cordelière.*

Brice lui-même, pressé d'arriver au dénoûment de son

[1] Voici le passage de la traduction de Paul Jove par le seigneur Dupare qui se rapporte à ce détail : « . . . . . Dont s'échauffa tellement le chamaillis avec le grand bruit de l'artillerie resonnant de tous costez, que pendant que l'affaire se demenoyt par force flambeaux, grenades et pots à feu à la ruine de chacune part, tous ces *trois* vaisseaux ensemble en un mesme temps furent brulez, par miserable defaicte, et plus de deux mille hommes demembrez par les artilleries ou environnez de flammes ou encor se jetant eux mesmes en la mer a demi brulez perirent illec, y estant aussi plongez en fond presque autant d'artillerie de bronze de toute sorte. » (P. 21, édition de Lyon, in-folio, 1552.)

[2] L'historien des amiraux d'Angleterre s'exprime en ces termes : « The action lasted for some time with equal vigour on both sides; at last both admirals took fire, and burnt together, wherein were lost the two commanders and upwards of sixteen hundred valiant men. »

drame poétique, parle de *la Régente*, et point d'une seconde nef qui canonna rudement le navire breton d'un côté, pendant que le vaisseau de Knevet le combattait de l'autre.

Son traducteur, le fidèle Pierre Choque, ne changea rien au texte du poëte latin, et parlant d'Hervé Portzmoguer, sorti de Brest avec sa nef, suivie d'un petit nombre d'autres (« sans grande compaignie, » vers 46), il nous le peint marchant fièrement à l'armée anglaise, qui paraissait devant Brest (vers 47), bien que le nombre des navires prêts à le combattre fût considérable (« et non obstant que des nefs quantités, La mer soustint pour icelluy combattre, » vers 48-49). Puis il nous le fait voir « forçant » ou coulant tout ce qui lui résistait (« et tant s'est efforcé, Que plusieurs par son faict a forcé. Ce qu'il trouvait, il le jetait en mer, » vers 54-56). C'est là le commencement de la bataille [1] et le premier période du combat de *la Cordelière*. Le second période va commencer :

> « *La Régente*, des Angloys principalle (nef),
> Voyant le gast d'Herveu capitaine,
> S'efforça lors, car chacun estoit palle,
> De divertir la grand nef souveraine » (vers 59-62).

La Régente ne *s'efforça* pas seule, et je m'étonne que les

[1] M. Léon Guérin fait figurer Prégent de Bidoux à la bataille du 10 août 1513 (p. 157, t. I^er^, édit. in-12, 1844) ; aucun des auteurs que j'ai pu consulter, et je les ai tous recherchés avec un grand soin, ne mentionne sa présence à l'affaire de Saint-Mathieu : il serait bien étonnant que tous gardassent un silence systématique sur un fait comme celui-là ! Comment expliquer ce silence, quand on les voit parler des galères de Prégent à propos de l'affaire du 25 avril ; quand la plupart regardent comme une chose très-importante le passage de la Méditerranée dans l'Océan de ces navires à rames, inusités, selon eux, dans l'Océan? Et, pour le dire en passant, c'est là une erreur étrange de la part d'écrivains sérieux qui ne devaient pas ignorer qu'il y avait au XIII^e^ siècle, et peut-être avant, un « clos des galées » à Rouen et un autre à Harfleur, et qui auraient pu connaître la Convention de 1295 par laquelle le roi de Norwége s'engageait à fournir 200 galères au roi de France (Voir mon *Archéologie navale*, t. II, p. 294). Quant à moi, pour en revenir à Prégent, je crois qu'il protégeait les côtes de Normandie avec ses galères, pendant que Thomas Howard attaquait la côte de Bretagne, en août 1513.

auteurs français qui ont pu connaître l'ouvrage de lord Herbert et ceux de Lediard, Hume et John Campbell, qui reproduisent Paul Jove et Polydore Virgile, aient fait ce tort à la gloire de Portzmoguer, de ne lui donner à ce moment qu'un combattant, quand, en effet, il en eut deux également forts, également acharnés.

Polydore Virgile dit : « Erant in classe (anglicâ) duæ « maximæ naves, quarum alteri præerat Carolus Brandonus « eques, alterum ducebat Thomas Chnevettus, vir etiam « equestris ordinis plus animi quàm usus habens in re mi- « litari : hi quos gloriæ cupiditas in primis ad virtutem ex- « citabat, inter se æmulatione famæ et laudis certantes præ- « ibunt, » (voilà, certes, deux nobles adversaires pour Hervé!) « Britannicamque cursu recto petebant. Sed Carolus velo- « ciori progrediens gradu, prior ex alto conspexit unam gal- « licam navem arcis instar, » (citadelle flottante ; c'est le *urbis opus* de Virgile ; voir mon *Virgilius nauticus*), « adeo « magna et ingens immanisque erat. »

Paul Jove, moins détaillé, n'est pas moins positif ; écoutons-le : « *Nec multo post*..... » ou plutôt reproduisons son traducteur : Deux des plus grands navires d'Angleterre, en estant Thomas Gnivet, capitaine d'excessive hardiesse, entrepreneur et poussant fort à cela, » (déplorable traduction de *præfecto audente concitantique*) « assaillirent une nau françoise de grandeur inusitée, nommée *la Cordelière*, la battant chacun de son costé à force coups d'artillerie. »

Si Jove et Polydore Virgile ne nomment pas la seconde nef anglaise qu'ils font venir sur le lieu du combat contre *Marie-la-Cordelière*, Herbert, Lediard et John Campbell donnent son nom. Elle s'appelait *le Souverain*, et était montée par Charles Brandon, ayant avec lui Henri Guilfort, qui commandait 60 hommes d'élite des soldats de la garde du roi d'Angleterre.

Le fait n'est pas douteux : après avoir donné dans un premier groupe de navires qu'elle contraignit à la fuite ou

qu'elle coula, *Marie-la-Cordelière* se trouva aux prises avec deux nefs grandes et bien commandées. Portzmoguer avait l'avantage du vent sur *la Régente*, mais il était sous le vent du *Souverain*. La canonnade dura ainsi quelque temps, vive et bien nourrie; mais un des mâts du *Souverain* ayant été coupé par l'artillerie de *la Cordelière*, Charles Brandon fut obligé de laisser arriver, ce qui le sauva, dit l'historien anglais Polydore Virgile, faisant par ce seul mot l'éloge des Bretons: « Sed interim tormentorum vi fracto navis malo, retrorsum ire compellitur (Carolus Brandonus), id quod ei saluti fuit. »

Nous ne sommes pas encore au troisième période du combat, qui est l'abordage de *la Marie* avec *la Régente*. Polydore Virgile nous fait connaître un détail que tous les auteurs ont eu le tort de négliger, et qui a cependant beaucoup d'importance; Thomas Knevet, se voyant privé de l'appui du *Souverain*, mais ne désespérant pas de la victoire, suivit *la Cordelière*, se faisant suivre lui-même d'un petit navire: « Subito insequitur, unâ tantum naviculâ comitatus. » Il s'approcha alors de *la Cordelière*, et l'historien lui reproche cette témérité : « Quia res periculosa non erat temerè attentanda, cùm hostem jam constaret non imparatissimum esse se defendere. »

Polydore dit qu'alors les grappins furent jetés de part et d'autre; il se presse trop. Le combat dura quelques instants entre la nef française et *la Régente* aidée du petit navire intervenu au moment où *le Souverain* avait été désemparé.

Ce n'est pas tout : un autre petit navire, — c'est toujours l'auteur de l'histoire d'Angleterre qui me fournit mes renseignements, — un autre petit navire anglais vint se joindre à ses deux compatriotes et, tournant autour du vaisseau français, le perça de coups de canon, et lui ouvrit plusieurs voies d'eau à la flottaison: « Altera anglica navicula extra prælium circumeundo gallicam navem ita tormentorum ictibus perforavit, ut diversis in locis aquam reciperet. »

Brice ne s'est point arrêté à cet épisode d'un grand intérêt cependant : car, quelque soin que prenne Polydore Virgile de faire des deux navires auxiliaires de *la Régente* des *naviculæ*, il faut bien reconnaître que l'artillerie portée par la dernière arrivée sur le champ de bataille était assez grosse, puisque ses boulets percèrent à la flottaison une nef très-grande, et par conséquent d'un fort échantillon. Brice ne compte pas les ennemis de Portzmoguer; tant que *la Cordelière* n'est pas dans la situation pathétique où il veut essentiellement la montrer à sa royale lectrice, il s'interdit tous les détails.

Mais voici venir le moment où l'incendie va se manifester à bord du vaisseau de la reine Anne. Polydore Virgile ne sait pas bien comment le feu prit à bord de *la Régente;* Alain Bouchard avance que des artifices furent jetés de la hune de *la Cordelière* sur le pont de la nef anglaise, les deux navires s'étant « ancrés ou joings l'un à l'autre. » Brice et Pierre Choque expliquent l'événement d'une façon différente, et leur version me semble la plus croyable. Pierre Choque représente *la Régente*, déjà fatiguée d'une lutte qui n'amenait pas la défaite de son ennemie, « courant en bas » (vers 152), c'est-à-dire fuyant sous le vent, « comme desesperée et ja vaincue et mise à outrance ; » Portzmoguer ne la quitte pas, il la serre de près, la canonnant sans relâche et l'attaquant avec les dards lancés par les « grans ares » (vers 84); il l'aborde enfin, et c'est alors que Thomas Knevet fait jeter sur *la Cordelière* des artifices et des « brandons de feu qui l'ont bien degastée » (vers 163). L'incendie gagne tout de suite le gréement, les voiles, les pavesades et toute l'œuvre morte de la nef bretonne; *la Régente* fait à ce moment de vains efforts pour se dégager d'une étreinte qui va l'étouffer. Hervé et Golo, son second, sont montés, l'un dans la grande hune, l'autre dans la hune de misaine, et de là font pleuvoir les pierres et les matières inflammables sur le navire de Knevet (vers 280-288), pendant que cent com-

bats corps à corps ont lieu tout le long des châteaux et des pavesades. Le grand mât de *la Régente*, brisé peut-être par quelques boulets ou déjà gagné par le feu, tombe pour compliquer la situation (vers 270), et rien ne peut plus la sauver. Elle brûle et coule avec la nef qui s'est attachée à son flanc.

Voilà certainement ce qui dut se passer, ce que deux documents sérieux, le passage de Polydore Virgile et le poëme de Brice, nous apprennent, et ce que n'ont point dit la plus grande partie des écrivains qui on esquissé à grands traits le dessin de ce terrible combat.

Il ne me reste plus à examiner que cette dernière question :

9° De quel genre de mort périt Hervé de Portzmoguer?

Fut-il brûlé ou bien se noya-t-il? Il semble que cela soit tout à fait indifférent; mais les auteurs sont en contradiction sur ce point comme sur presque tous les autres, et il n'est pas sans intérêt de savoir si la vérité est impossible à établir à cet égard.

Nicolas de Langes dit, d'après Humbert Vellay : « Le capitaine françois, à la forme d'Horatius Coclès, se jetta tout armé dans la mer. » Alain Bouchard accueillit cette tradition et imprima que : « le capitaine Primoguet, voyant le feu si près de luy et qui n'y auoit aulcun remede ne secours, se jetta en la mer tout armé, et fut noyé, dont ce fut un très-grand dommage pour tout le royaume de France et signalément pour toute Bretaigne. » Lobineau copia Alain Bouchard ou plutôt d'Argentré, qui rend la chose plus pittoresque encore : « Le capitaine Primoguet, se voyant hors d'espoir de vie, approchant le feu, se jeta tout armé de *la hune* dedans l'eau, et par le poids des armes fut noyé sans pouvoir gagner les autres vaisseaux. » Est-il probable que Brice, si le fait eût été constaté, se fût privé d'un pareil détail? On ne le croira pas. Pierre Choque affirme que tout le

monde périt brûlé et que les corps consumés coulèrent à la mer avec les restes du navire :

« Car il appert ainsi que connoissés
Que l'estincelle se convertit en cendre,
Pareillement les très nobles barons
Dedans la mer en feu vont leur corps rendre
Pour les cyeulx. »
(Vers 380-385.)

Il ne faut pas oublier non plus que, dans son allocution à l'équipage de *la Cordelière*, Hervé rappelle à ses gens la mort de saint Laurent, et qu'il leur dit que ce chrétien

« Souffrit grand passion
Tant qu'il brusloit sans du corps mocion
Pour acquérir le royaulme des cieux. »
(Vers 209.)

Cet exemple du martyr, assurément il le suivit; Brice serait trop inconséquent s'il mettait ainsi son héros en contradiction avec lui-même.

Autre raison, et ce sera la dernière : si Portzmoguer s'était jeté de la hune, où il était en effet, comme nous l'avons vu plus haut, le miniaturiste qui peignit l'embrasement des deux nefs, aurait-il oublié cet épisode? Il fait voir un matelot qui d'une préceinte va se jeter à la nage; mais ce n'est point là Hervé; Hervé est dans la grande hune, comme Golo dans celle du mât d'avant.

Concluons que le capitaine de *la Cordelière* périt, étouffé par les flammes et la fumée, au poste élevé où il s'était placé pour écraser sous le poids des pierres quelques-uns de ses ennemis.

Me voici arrivé à la fin de cette étude. J'espère y avoir éclairci les points obscurs que présentent les récits des historiens qui se sont occupés du combat de *la Cordelière*. Je souhaite que ce travail, qu'on aura trouvé peut-être bien minutieux, et qui ne pouvait guère être fait autrement sans

manquer au but qu'il se proposait [1], serve à quelques-unes des personnes, en grand nombre, dit-on, et c'est une grande espérance, qui s'occupent maintenant de l'histoire de la marine.

Quant au poëme inédit que j'attribue à Pierre Choque dit Bretagne, je pense que, maintenant, la publication en est suffisamment justifiée. On vient de voir qu'il peut être compté parmi les documents sérieux que la critique historique doit admettre. Je crois aussi que les antiquaires bretons accueilleront avec intérêt les vers, inconnus jusqu'alors, du premier héraut d'armes de la reine Anne: ils sont médiocres sans doute, mais ils consacrent d'une manière authentique la gloire d'un des plus vaillants hommes de mer de la Bretagne, et c'est un mérite en faveur duquel on peut bien leur passer leur forme un peu barbare.

A. Jal, *historiographe de la marine.*

[1] Un des motifs pour lesquels j'ai écrit ce mémoire est le besoin que j'éprouve de répondre aux marins qui me font bien souvent l'honneur de me demander quand je publierai l'Histoire de la marine française. Ils auront pu le voir : ce n'est pas une chose toute simple que de démêler la vérité de l'erreur quand il s'agit de faits qui ont dû passionner les historiens. Ils pourront comprendre maintenant que les études à faire pour une histoire de la marine doivent être longues si l'on veut être impartial et sérieusement critique; ils concevront qu'il y a pour l'écrivain une tâche préalable qui a la plus grande importance: la recherche des documents nouveaux et leur examen attentif. Si j'avais voulu accepter tout ce qu'on trouve chez les historiens, même les plus respectables, il y a longtemps que j'aurais écrit deux ou trois volumes adressés à l'impatience des marins; mais je veux, avant de me fixer sur les faits, avoir épuisé la longue série des recherches que j'ai entreprises. Les documents sont difficiles à trouver; il faut dépouiller bien des manuscrits rebutants pour recueillir quelques lignes utiles. Déjà ma récolte est assez considérable; mais je suis loin d'avoir ramassé tous les bons épis qui sont épars dans le vaste champ des titres inédits : on ne moissonne pas dans ce champ, on glane, et souvent on fait bien du chemin avant de rencontrer quelques grains qui vaillent la peine d'être emmagasinés. Je ne me décourage point; chaque jour je fais un pas, et si j'avance lentement, j'avance cependant et non point les mains vides..... On s'est trop pressé d'écrire l'histoire de la marine; depuis que je l'étudie, j'ai pu me convaincre qu'il y a une moitié des faits qui ne sont point connus, et que, de l'autre moitié, il y a au moins une moitié encore qui l'est très-mal; et voilà pourquoi je vais doucement.... en marchant sans cesse.

38.4.66 pH.

DC
51
.5
J3

Jal, Auguste
Marie-la-Cordelière

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY